# Rapport de gestion 2015

92<sup>e</sup> exercice







# Sommaire

3 Message du président
4 Prévoyance professionnelle 4 Effectif 7 Ressources et prestations
9 Gestion de la fortune
19 Degré de couverture et frais d'administration
21 Bilan au 31 décembre
22 Compte d'exploitation
Annexe aux comptes  24 1. Bases et organisation  25 Conseil d'administration  26 2. Membres actifs et pensionnés  28 3. Nature de l'application du but  29 4. Principes d'évaluation et de présentation des comptes  30 5. Couverture des risques  36 6. Explications relatives aux placements et au résultat net des placements  46 7. Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation  48 8. Demandes de l'autorité de surveillance  48 9. Autres informations relatives à la situation financière  48 10. Evénements postérieurs à la date du bilan
50 Rapport de l'organe de révision
52 Attestation de l'expert de la Caisse
<ul> <li>53 Inventaires</li> <li>53 Liste des immeubles par district</li> <li>54 Liste des employeurs - communes, services et institutions</li> </ul>
59 Ordre du jour de l'Assemblée annuelle des délégués

# Message du président

L'année 2015 fut marquée par de nombreuses turbulences boursières conduisant les marchés à réagir à chaque fois par de très fortes corrections. L'abandon du taux plancher par la BNS dès la mi-janvier, la poursuite de la crise grecque, l'effondrement de la bourse chinoise et la chute des prix du pétrole, n'ont laissé aucun répit.

Dans ce contexte, la CIP obtient une performance brute de 3,7 % qui, bien qu'inférieure à celle de l'année précédente et au besoin de notre plan de prévoyance, est largement supérieure aux indices de références.

Ce bon résultat bénéficie de l'apport positif de l'immobilier direct suite à la mise à jour des taux de capitalisation du parc immobilier. Cette revalorisation, décidée par le Conseil d'administration en fin d'année, tient compte des dernières données financières et économiques et correspond à un gain comptable d'un peu plus de 80 millions. Sans cette plus-value non réalisée, le taux de performance brute se serait élevé à 0,8 %, résultat conforme aux indices de comparaison des caisses de pensions suisses. Le Conseil a avant tout vu dans cette opération la nécessité d'adapter les taux de capitalisation aux conditions du marché et également d'améliorer les opportunités pour de futures acquisitions.

Se conformant à la directive de la Chambre suisse des experts en caisses de pensions qui exige une expertise actuarielle au moins tous les trois ans, le Conseil d'administration a demandé à notre expert en prévoyance d'en effectuer une nouvelle en 2015, sur la base des données de la CIP au 31.12.2014, la précédente datant de 2011 (situation au 31.12.2010).

Les conclusions présentées par l'expert dans son rapport du 8 octobre 2015 sont contrastées.

D'une part, elles relèvent les appréciations positives suivantes :

- Les dispositions réglementaires de la Caisse relatives aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales à la date de l'expertise;
- La Caisse respecte, à la date de l'expertise, les directives fédérales (DF IPDP) et le plan de financement de juin 2013;
- Les provisions techniques constituées à fin 2014 sont conformes aux exigences réglementaires.

D'autre part, bien que la Caisse ait pris des mesures très importantes avec la modification de ses Statuts et du plan de prévoyance au 1<sup>er</sup> janvier 2014, l'expert relève les éléments suivants:

- Le taux d'intérêt technique appliqué par la Caisse (3,25 %) ne sera plus conforme à la directive DTA 4 de la Chambre suisse des experts en caisses de pensions (2,75 %) dès le bouclement de l'exercice 2015;
- L'équilibre financier à long terme de la Caisse n'est plus assuré

Ces conclusions, bien qu'arrivant après trois excellentes années en termes de performance, sont contraignantes et le Conseil doit les prendre en considération.

Le point relatif au taux technique appliqué par la Caisse nécessitait une décision pour le 31 décembre 2015. Dès lors, sur préavis de la gérante et en accord avec l'expert, le Conseil a décidé d'alimenter à nouveau la provision créée à fin 2013 pour préfinancer le coût qui résultera de l'abaissement de notre taux technique de 3,25 % à 2,75 %. Un montant de CHF 141'659'287 a été provisionné à cet effet au 31.12.2015 pour la porter à CHF 228'103'246.

Le point concernant l'équilibre financier fait référence au long terme. Sur la base des hypothèses actuelles prises en comptes par l'expert, cet équilibre n'est plus assuré sur la durée, principalement en raison des difficultés rencontrées depuis de nombreux mois déjà dans l'obtention de rendements des capitaux suffisants et qui semblent s'inscrire dans la durée.

En effet, force est de constater que l'univers macroéconomique a fortement changé depuis 3 ans. L'abandon du taux plancher par la BNS, l'environnement de taux d'intérêt persistant à un niveau très bas, l'absence d'inflation en Suisse, l'extrême volatilité des marchés, entre autres, pèsent sur les espérances de rendement à long terme qui se situent fortement en dessous des prévisions de 2013.

Le Conseil a d'ores et déjà désigné une commission d'analyse du plan de prévoyance, chargée d'étudier les différentes options et mesures qui pourront ou devront être prises à la suite de cette analyse. Elle a débuté ses travaux au début mars 2016 et ceux-ci se poursuivront jusqu'au 1er semestre 2017, en intégrant la nouvelle composition du Conseil qui fera suite aux élections prévues lors de l'Assemblée des délégués du 16 juin 2016.

D'autre part, conformément aux nouvelles dispositions fédérales relatives au financement des IPDP, la CIP devra de toute manière procéder au 1<sup>er</sup> examen quinquennal de son plan de recapitalisation en 2017, sur la base des comptes bouclés au 31.12.2016.

A fin 2015, la situation de la CIP reste toutefois positive, puisque le taux de couverture de 70 %, certes en diminution de 2 % par rapport à 2014, est toujours bien supérieur au taux de 63 % fixé par le chemin de recapitalisation. La réserve pour le changement des tables actuarielles est pleinement alimentée, tout comme celle destinée à financer une réduction du taux technique de 3,25 à 2,75 %. En outre, la réserve de fluctuation de valeur atteint un écart-type, soit 7 % des capitaux de prévoyance.

En 2015, la Caisse a poursuivi son expansion en enregistrant une nouvelle fois une augmentation d'environ 5 % des assurés et des pensionnés, portant son effectif global à près de 18'500 membres; pour rappel, ce nombre n'était encore « que » de 14'600 à fin 2010. Le nombre d'employeurs affiliés a lui aussi progressé de 5 unités pour s'établir à 308.

Dans ces conditions, le Conseil est confiant pour l'avenir, tout en restant très vigilant par rapport à l'extrême rapidité des effets négatifs pouvant survenir presque tous les jours actuellement. Toujours judicieusement conseillé et épaulé par la direction et les collaborateurs de Retraites Populaires, il poursuivra sans relâche son activité visant à une gestion optimale de la Caisse. Je tiens à remercier chacun chaleureusement pour son engagement et l'excellent esprit qui anime les séances et les discussions.

CIP

# Prévoyance professionnelle

#### **Effectif**

# **Employeurs**

A fin 2015 la Caisse compte 308 employeurs affiliés. Cinq nouveaux employeurs se sont affiliés en 2015, conformément à l'art. 5 des Statuts:

- Association intercommunale scolaire des Ormonts-Leysin (AISOL), Le Sépey
- Association scolaire intercommunale de Payerne et environs (ASIPE), Payerne
- Commune de Tartegnin
- Commune de Vufflens-le-Château
- Commune des Clées

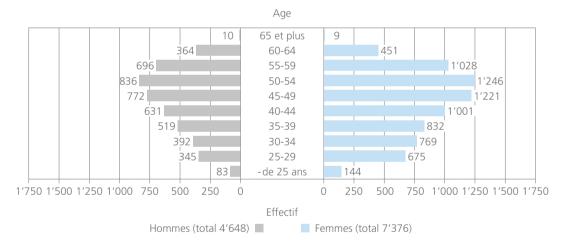
#### **Actifs**

En 2015, nous enregistrons une augmentation nette de l'effectif de 640 unités portant l'effectif global à 12'632 assurés au 1<sup>er</sup> janvier 2016 (12'024 au plan ordinaire, 175 au plan risques, 433 au plan minimum LPP). Le mouvement des assurés par plan est détaillé sous le chiffre 2.1 de l'annexe aux comptes.

Nous relevons que l'âge moyen des assurés du plan ordinaire reste stable. Il se situe à 45 ans et 5 mois à la fin de l'année. L'âge moyen des hommes augmente de deux mois pour atteindre 46 ans et 1 mois, celui des femmes baisse d'un mois pour se situer à 45 ans.

L'âge d'entrée moyen des assurés dans la Caisse, calculé en tenant compte des rachats, reste inchangé, à 32 ans et 10 mois. La moyenne d'âge des hommes se maintient à 31 ans et 5 mois, celle des femmes diminue d'un mois pour atteindre 33 ans et 8 mois.

## Age des assurés du plan ordinaire selon la classe d'âge et le sexe au 1er janvier 2016

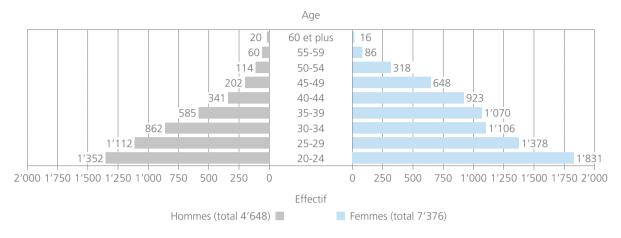


#### Répartition par classe d'âge et caractéristiques des assurés du plan ordinaire au 1er janvier 2016

Effectif	20- 24	25- 29	30- 34	35- 39	40- 44	45- 49	50- 54	55- 59	60- 64	65 et plus		Age moyen*	Degré moyen d'activité	Nombre de postes à 100%
Hommes	83	345	392	519	631	772	836	696	364	10	4′648	46.01	94.10	4′373.77
Femmes	144	675	769	832	1′001	1′221	1′246	1′028	451	9	7′376	45.00	70.73	5′217.04
Total	227	1′020	1′161	1′351	1′632	1′993	2′082	1′724	815	19	12′024	45.05	79.77	9′591.54
Total 01.01.2015	190	923	1′121	1′255	1′600	1′959	1′978	1′598	734	14	11′372	45.05	80.05	9′103.21

<sup>\*</sup>Les âges mentionnés sont indiqués en années et mois, par exemple 61.05 se lit 61 ans et 5 mois

# Age des assurés du plan ordinaire à l'entrée dans la CIP (rachat compris)



## **Pensionnés**

L'effectif des pensionnés est en augmentation de 228 unités. Au 1<sup>er</sup> janvier 2016, l'effectif global est de 5'838 pensionnés, dont 2 au plan risques et 66 au plan minimum LPP. A cette date, l'effectif des pensionnés des plans ordinaire et risques comprend également 412 enfants et 112 invalides temporaires. Une page détaillée se trouve sous le chiffre 2.2 de l'annexe aux comptes.

## Age des pensionnés au 1er janvier 2016 (plans ordinaire et risques)

Classes diâms	Retraités		Invalides	définitifs	Conjoints	survivants	Effectif
Classes d'âge	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	total
- 40 ans	_	_	13	27	_	1	41
40-44	_	_	9	23	2	3	37
45-49	_	_	24	42	1	11	78
50-54	_	_	42	69	7	14	132
55-59	42	15	58	78	7	36	236
60-64	209	244	65	75	10	66	669
65-69	516	591	92	88	7	86	1′380
70-74	404	405	68	58	7	118	1′060
75-79	274	177	36	21	18	127	653
80-84	189	104	20	6	4	156	479
85-89	114	59	7	1	3	143	327
90-94	35	24	_	1	_	70	130
95-99	7	3	_	_	_	13	23
100 et +	-	1	_	_	_	2	3
Total	1′790	1′623	434	489	66	846	5′248
Age moyen*	72.09	71.02	64.00	59.05	68.04	77.00	70.11
01.01.2015	72.07	70.10	63.11	59.06	69.00	76.09	70.10

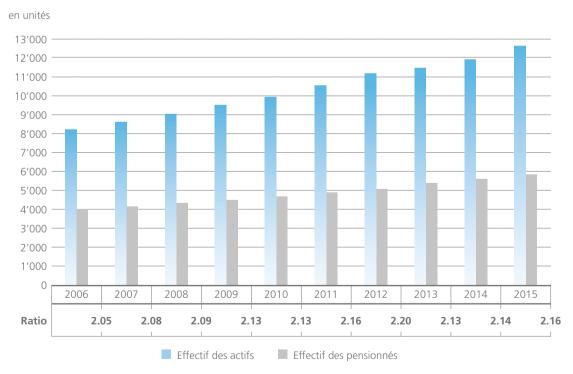
<sup>\*</sup>Les âges mentionnés sont indiqués en années et mois, par exemple 61.05 se lit 61 ans et 5 mois

# Age de départ à la retraite en 2015

Age de retraite	Hommes	Femmes	Effectif total
58 ans	15	4	19
59 ans	5	5	10
60 ans	8	13	21
61 ans	5	8	13
62 ans	9	18	27
63 ans	11	13	24
64 ans	4	63	67
65 ans	25	8	33
66 ans	3	1	4
67 ans	_	_	_
68 ans	_	_	_
69 ans	_	_	_
70 ans	1	_	1
Total	86	133	219
Age moyen de la retraite *	62.05	62.11	62.09
01.01.2015	62.05	62.10	62.07

<sup>\*</sup> Les âges mentionnés sont indiqués en années et mois, par exemple 61.11 se lit 61 ans et 11 mois

# Evolution des effectifs et ratio actifs/pensionnés



# Ressources et prestations

#### Ressources

Au cours de l'année 2015, les ressources totales ont augmenté de CHF 19.9 millions. Cette progression est due à l'augmentation des cotisations et des contributions atteignant CHF 10.1 millions et des rachats et apports de libre passage s'élevant à CHF 10 millions. Quant aux remboursements de versements anticipés pour la propriété du logement, ils ont légèrement diminué cette année de CHF 0.2 million.

L'augmentation constatée sur les cotisations et contributions provient de la hausse du salaire cotisant moyen et de l'accroissement du nombre d'assurés actifs.

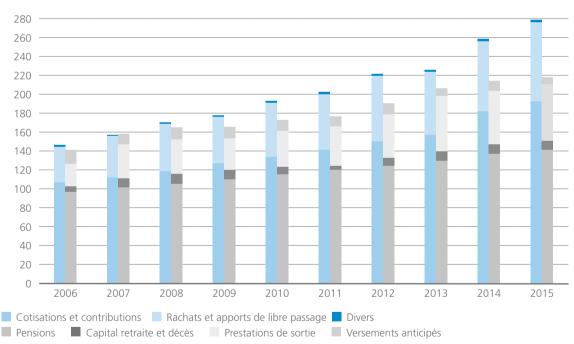
#### **Prestations**

En 2015, les prestations ont enregistré une augmentation de CHF 3.3 millions. Les pensions ont augmenté de CHF 4.3 millions, se situant légèrement en dessous de la tendance observée ces dernières années. Les prestations en capital (versées à la retraite et au décès), en vigueur depuis le 1er janvier 2005, ont diminué de CHF 1 million en 2015.

Les versements anticipés pour l'acquisition d'un logement en propriété et ceux entraînés par un divorce ont diminué de CHF 3.2 millions. Il convient de rappeler que ces versements n'exercent aucune influence sur l'équilibre de la Caisse puisqu'ils sont assortis d'une réduction des droits des assurés concernés. A l'inverse, les prestations de sortie ont connu une augmentation de CHF 3.7 millions.

#### **Evolution des prestations et ressources**

en millions de CHF



CIP

Prestations mensuelles en cours au 1er janvier 2016 (plans ordinaire et risques)

# Prestations mensuelles en CHF

Type de prestation	Retraite	Invalidité temporaire	Invalidité définitive	Conjoint survivant	Total
Rente	8′274′685	143′276	1′435′274	1′384′820	11′238′054
Supplément temporaire	370′067	54′951	98'844		523'862
Avance AVS	75′875				75′875
Remboursement avance AVS	-112′348				-112′348
Enfant	54′739	12′773	71′126	27′620	166′258
Autres prestations	1′717		945	5′948	8'610
Fonds de solidarité	1′130		1′665	1′745	4′540
Total	8′665′865	211′000	1′607′853	1′420′133	11′904′851

# Nombre de prestations mensuelles

Type de prestation	Retraite	Invalidité temporaire	Invalidité définitive	Conjoint survivant	Total
Rente	3'413	112	923	912	5′360
Supplément temporaire	348	112	499		959
Avance AVS	96				96
Remboursement avance AVS	268				268
Enfant	75	47	230	60	412
Autres prestations	57		9	161	227
Fonds de solidarité	4		5	1	10
Total	4′261	271	1′666	1′134	7′332

# Gestion de la fortune

# Rétrospective de l'année 2015

L'année 2015 a été ponctuée par une série de turbulences qui ont à chaque fois conduit à des corrections très rapides des marchés et à une hausse soudaine de la volatilité. Que ce soit l'abandon du taux plancher par la BNS, la crise grecque, les incertitudes liées à la Chine ou la chute des prix du pétrole, 2015 a donné du fil à retordre aux investisseurs. Nombreux sont ceux qui aimeraient vite oublier cette année difficile, marquée par les performances décevantes des principales classes d'actifs.

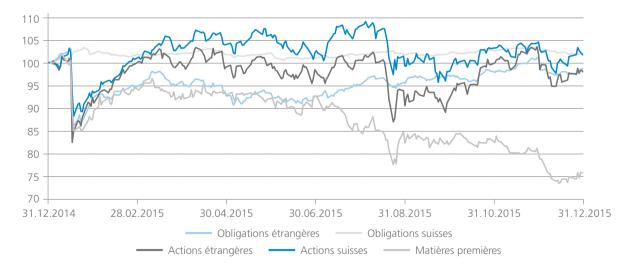
Les politiques monétaires extrêmement expansives menées depuis la crise financière ont poussé les investisseurs vers une recherche effrénée de rendements au travers de classes d'actifs de plus en plus risquées. Or, après 7 ans « d'assouplissement quantitatif », il semble que la plupart des opportunités aient été épuisées. Pour que ces liquidités massivement injectées puissent être résorbées de manière ordonnée, le retour de la croissance est indispensable. Les incertitudes sur la remontée des taux aux Etats-Unis, qui ont pesé sur les marchés tout au long de 2015, démontrent la difficulté d'un tel exercice. Bien que la hausse de taux annoncée par la FED en décembre clarifie l'horizon aux Etats-Unis, les politiques globales restent toujours très accommodantes, à l'image de l'Europe ou du Japon, et la normalisation tant attendue ne s'est pour l'heure pas matérialisée.

#### Revue macro

L'année 2015 a débuté de manière brutale, avec l'annonce par la BNS le 15 janvier de l'abandon du taux plancher contre l'euro. L'économie suisse semble avoir relativement bien absorbé ce «Frankenschock» en évitant la récession prédite par de nombreux observateurs. Les conséquences de cette décision ne sont cependant pas encore entièrement digérées. Le franc continue à peser sur l'économie helvétique et l'industrie exportatrice vers la zone euro. Au niveau des investisseurs suisses, c'est surtout la baisse des taux d'intérêt qui aura un impact durable, car elle les prive d'une source de rendements réguliers sur la partie obligataire.

Durant la première partie de l'année, c'est la Grèce qui a été au cœur des préoccupations des investisseurs internationaux. La crise grecque a culminé avec le refus du plan des créanciers en vote populaire le 5 juillet. Alors que le système monétaire européen était au bord de l'implosion, un accord de dernière minute a finalement été trouvé avec un nouveau plan d'aide subordonné à la poursuite des réformes structurelles. Bien que cette décision ait été saluée par les marchés, la situation économique de ce pays reste très difficile et est encore exacerbée par la crise migratoire. A terme, une renégociation de la dette semble inévitable.

### Evolution des principales classes d'actifs depuis le début de l'année 2015 (CHF non couvert)



A peine l'apogée de la crise grecque était-il derrière nous, que la Chine prenait le relais comme source d'instabilité globale des marchés. L'explosion de la bulle du marché des actions chinoises, à partir de juin, a rapidement fait place à l'émergence de craintes sur la croissance de ce pays. La dévaluation surprise du yuan décidée peu après s'est répercutée sur les marchés internationaux de manière violente et avec une rapidité rarement observée. Si les autorités chinoises ont démontré leur volonté d'intervenir pour contenir la crise, ces évènements montrent que le repositionnement de l'économie chinoise de l'exportation et de l'investissement vers la consommation intérieure et les services reste délicat; les excès des années précédentes seront difficiles à résorber sans à-coup.

L'année 2015 a également été marquée par la poursuite de la dégringolade des matières premières, en particulier du pétrole. Après la chute brutale des prix en 2014, les attentes d'une éventuelle stabilisation des prix ont été très vite déçues par la poursuite de la production à des niveaux record. Le coup de grâce a été donné en décembre, avec l'abandon implicite par l'OPEP de son plafond de production.

L'année a donc été caractérisée par un environnement très fébrile et volatil. Ce qui frappe avant tout, c'est la rapidité et la violence des corrections, bien que, dans la plupart des cas, les marchés se soient repris par la suite. L'abondante liquidité après des années de politiques monétaires ultra-expansives n'y est probablement pas étrangère. Ces politiques monétaires, si elles n'ont eu jusqu'ici qu'un effet limité sur la croissance et l'inflation, ont certainement contribué à la bonne performance des marchés des actions et des obligations des dernières années. Bien que la FED ait engagé le retrait de cette politique avec la décision prise le 16 décembre d'augmenter ses taux pour la première fois depuis 7 ans, la plupart des instituts monétaires restent très accommodants. La liquidité reste donc globalement très abondante dans un contexte de faible inflation encore exacerbée par la baisse générale du prix des matières premières.

### Placements

#### Stratégie de placement

Les articles 50ss de l'Ordonnance sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (OPP2) définissent les limites de placements pour les institutions de prévoyance. Ces normes visent à garantir la sécurité des placements, un rendement raisonnable, une répartition appropriée des risques et la couverture des besoins prévisibles de liquidités.

L'approche mise en place pour la gestion des placements est très diversifiée et fait appel à une large palette de classes d'actifs. Cela permet de répondre à de multiples contraintes dans la gestion, notamment de profiter de différentes sources de profit, d'avoir une complémentarité en terme de placements liquides et illiquides, de diversifier le niveau de risque et d'offrir des alternatives variées aux montants à placer. La gestion des placements est essentiellement déléguée à des prestataires externes soigneusement sélectionnés et suivis. Elle combine l'usage de solutions indicielles peu onéreuses et de gestions actives permettant d'élargir l'univers d'investissement et de diversifier les styles de gestion.

Cette philosophie d'investissement met en exergue la forte interdépendance entre la performance (nette de frais), le risque et la fonction d'utilité de chaque classe d'actifs dans le portefeuille. Il s'agit donc de trouver le meilleur équilibre entre ces trois dimensions.

# Gouvernance, droit de vote et investissements responsables

#### Gouvernance

Le comportement des responsables des caisses de pensions doit satisfaire à des critères éthiques élevés afin de préserver de manière absolue les intérêts des assurés et des bénéficiaires de rentes. Consciente de ses responsabilités, la CIP a adopté des dispositions applicables en matière de loyauté qui sont conformes aux dispositions légales ainsi qu'à la Charte de l'Association suisse des institutions de prévoyance (ASIP) par rapport à la gestion des fonds de la prévoyance professionnelle.

Gérante de la CIP, Retraites Populaires a pris toutes les mesures nécessaires à la bonne application des dispositions légales en matière d'intégrité et de loyauté. Elle s'est également engagée à respecter les principes édictés dans la Charte ASIP.

La gérante s'est en tout temps souciée du bien-fondé et de la bonne utilisation des rétrocessions payées par ses prestataires. De ce fait, les rétrocessions font l'objet d'un contrat spécifique dûment validé par le dépositaire qui s'assure que le client, respectivement le mandant, perçoit les montants qui lui sont dus.

#### Droits de vote

Les droits de vote sont exercés pour notre portefeuille en actions suisses avec l'appui d'une société spécialisée. Un résumé des votes de l'exercice 2015 est mis à disposition des assurés sur le site de la Caisse www.cipvd.ch/exercice-vote. Pour rappel, la CIP est membre de l'Engagement Pool depuis 2010. Ce Pool a été créé par Ethos Services afin d'engager le dialogue avec les cent plus grandes sociétés cotées en Suisse. La participation à ce Pool est réservée aux institutions

de prévoyance, aux fondations d'utilité publique ou à des institutions analogues domiciliées en Suisse. Il est actuellement constitué principalement d'institutions de prévoyance publiques ou proches du secteur public.

Chaque année, l'assemblée générale de l'Engagement Pool définit des thèmes de dialogues qui seront abordés avec les sociétés en vue de les sensibiliser à améliorer leur gouvernance d'entreprise et à renforcer leur responsabilité environnementale et sociale.

Pour 2015 deux grandes thématiques ont été retenues :

- Gouvernement d'entreprise:
  - composition et fonctionnement du Conseil d'administration
  - rémunération des instances dirigeantes
  - donations politiques et philanthropiques
  - demandes de capital autorisé et conditionnel
- Responsabilité environnementale et sociale :
  - reporting environnemental et social
  - code de conduite
  - stratégie des entreprises face au changement climatique
  - gestion durable de la chaîne d'approvisionnement

En outre, la CIP ainsi que sa gérante adhèrent aux Lignes directrices de vote pour les investisseurs institutionnels en vue de l'exercice des droits sociaux dans les sociétés anonymes.

#### **Investissements responsables**

Le développement durable implique la préservation des bases physiques de la vie, la conservation des ressources naturelles, l'intégration de tous dans la société civile, ainsi que la sauvegarde des intérêts des générations futures. Consciente que le respect du concept de développement durable est une condition essentielle pour assurer la prospérité économique et sociale, la CIP maintient parmi ses priorités une politique d'investissements socialement responsables, restant ainsi dans la continuité de ces dernières années.

Afin de matérialiser son engagement à long terme envers ses assurés, pensionnés, employeurs affiliés, partenaires et envers la société en général, la CIP a rédigé sa Charte d'investissement responsable. Cette Charte définit les principes généraux qui sont appliqués aux avoirs mobiliers et immobiliers sous gestion. Elle est à disposition sur le site de la Caisse, www.cipvd.ch/charte-investissement.

# **Allocation**

	Répartition en %	Alloca	ation des actifs	en %
Classes d'actifs	au 31.12.2015	Borne inférieure	Objectif	Borne supérieure
Liquidités, créances diverses à court et moyen terme	3.3	0	2	6
Obligations libellées en CHF	7.5	6.5	9.5	12.5
Obligations libellées en monnaies étrangères	8.9	7	10	13
Actions de sociétés suisses	12.9	8	12	16
Actions de sociétés étrangères	16.6	11	16	21
Titres de gages immobiliers	7.6	5.5	8.5	11.5
Immobilier direct suisse	22.3	17	21	25
Immobilier indirect suisse	1.0	0	1	3
Placements alternatifs	7.8	5	7	9
Placements privés	3.7	1.5	3.5	5.5
Matières premières	1.8	0	2	4
Obligations convertibles	3.2	1	4	7
Immobilier indirect étranger	2.3	0	1.5	3.5
Microfinance	0.2	0	1	3
Infrastructure	0	0	1	3
Gestion de la couverture de change	-0.3			
Gestion de la couverture actions	1.2			

#### Performance

# Performance globale de la CIP

Le calcul de la performance globale permet au Conseil d'administration de se forger une opinion quant au résultat de la gestion de ses investissements. La performance présentée ici est nette des frais de gestion supportés par les placements collectifs (TER pour Total Expense Ratio, ou ratio de frais totaux), ceux-ci étant directement déduits de la performance de ces placements. Si les efforts pour plus de transparence dans ce domaine doivent être salués, la question des frais de gestion des placements doit être abordée dans le contexte global de l'investissement. La performance (nette de ces frais) doit notamment être mise en parallèle avec la dimension du risque, ainsi qu'avec l'utilité de chaque classe d'actifs dans l'allocation.

Sur l'année, la Caisse a réalisé une performance de 3,7 %. Cette bonne performance est notamment due à la contribution positive de l'immobilier direct. La volatilité des principales classes d'actifs liquides est inférieure à celle de leur indice (voir chapitre suivant « Performance brute et volatilité des classes d'actifs »).

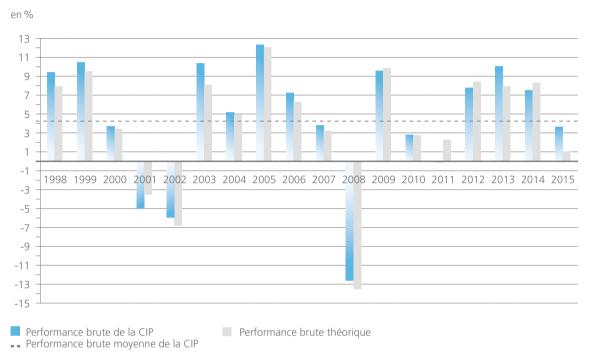
D'une manière générale, nous avons poursuivi une approche prudente au cours de l'année, tout en restant exposés aux principaux marchés. Cette prudence a également été adoptée dans la définition de l'allocation stratégique. Le positionnement de nos portefeuilles vise par ailleurs une politique d'asymétrie des rendements et de volatilité plus basse que les indices.

La performance nette de la Caisse est présentée au point 6.9 de l'annexe aux comptes.

Année	Performance en %	Performance théorique en % *
1998	9.4	7.9
1999	10.4	9.5
2000	3.7	3.4
2001	-5.0	-3.5
2002	-6.0	-6.8
2003	10.4	8.1
2004	5.1	4.9
2005	12.3	12.0
2006	7.2	6.3
2007	3.8	3.2
2008	-12.6	-13.5
2009	9.5	9.8
2010	2.8	2.7
2011	-0.1	2.2
2012	7.8	8.4
2013	10.0	7.9
2014	7.5	8.3
2015	3.7	1.0
Moyenne géométrique	4.2	3.8

<sup>\*</sup> Performance théorique calculée avec une allocation égale à celle définie par le Conseil d'administration sur une base mensuelle

# Evolution de la performance globale de la CIP



# Performance brute et volatilité des classes d'actifs

En 2015, la performance a bénéficié d'une contribution positive de l'immobilier direct. Sur l'année, les performances de la plupart des autres classes d'actifs sont inférieures aux

besoins de la Caisse. Les actions suisses ont effectué une rapide et spectaculaire reprise après l'abandon du taux plancher et terminent positivement. Les marchés internationaux des actions ont quant à eux eu des fortunes diverses. Au final notre performance en actions étrangères est cependant supérieure à celle de l'indice.

Liquidités, créances diverses à court et moyen terme
Obligations libellées en CHF
Obligations libellées en monnaies étrangères
Actions de sociétés suisses
Actions de sociétés étrangères
Titres de gages immobiliers
Immobilier direct suisse
Immobilier indirect suisse
Placements alternatifs
Placements privés
Matières premières
Obligations convertibles
Immobilier indirect étranger
Global

Performance en %				
CIP	Indices de référence			
-0.5	-0.8			
1.4	1.8			
-5.2	-3.9			
3.0	2.7			
-0.1	-1.6			
2.2	2.0			
20.6	4.4			
4.7	4.2			
-2.7	-5.3			
7.0	6.1			
-11.8	-24.2			
2.4	2.5			
9.1	7.6			
3.7	1.0			

Volatilité en % *						
CIP	Indices de référence					
1.2	2.4					
6.7	7.3					
11.3	11.6					
11.2	11.8					
5.7	7.2					
3.4	4.0					
12.4	15.3					
5.9	6.9					
3.6	3.8					

<sup>\*</sup> volatilité annualisée sur cinq ans

Au niveau obligataire, les obligations en francs suisses ont généré une performance légèrement positive. Les obligations en monnaies étrangères ont quant à elles été impactées par une duration plus courte, les effets de change et l'augmentation des primes de risque.

Les matières premières ont évidemment souffert de la faiblesse de la croissance mondiale et chinoise en particulier. La stratégie mise en place donne toutefois satisfaction avec une performance relative très supérieure à celle des indices.

# Couvertures de change et du risque actions

Après avoir connu une dépréciation de plus de 20 % à la suite de la décision de la BNS de supprimer son taux plancher, les principales devises se sont reprises sur le reste de l'année. Le dollar américain et le yen terminent sur une performance positive, tandis que l'euro et la livre sterling comblent une grande partie de la dépréciation. Globalement, les quatre principales devises ont eu un impact légèrement négatif. Dans la phase de reprise des monnaies, la couverture de change a coûté.

Etant donné que les marchés des actions ont connu une année de forte volatilité (corrections très rapides des marchés, parfois suivies de forts rebonds), la stratégie de couverture du risque actions a eu une contribution légèrement négative. Ces couvertures sont destinées à nous protéger d'une baisse importante (-10 % et au-delà) et durable. Leur coût constitue une prime d'assurance contre de tels évènements.

Ces deux familles de couvertures (overlays) s'inscrivent cependant dans une vision à long terme et cherchent à contrôler le risque en réduisant la volatilité du portefeuille.

Le graphique « Evolution des taux de change » illustre l'évolution des devises contre le franc suisse sur l'année 2015.

# Liquidités et créances diverses à court et moyen terme

Les disponibilités pour les placements et les prestations sont gérées auprès des banques. La diversification de nos prestataires et des négociations ont permis de minimiser l'impact des taux d'intérêts négatifs. Du fait de cette situation, les investissements dans des placements monétaires collectifs ont été fortement réduits.

Dans cette rubrique figurent également les créances à moins d'une année.

# Obligations libellées en francs suisses

Le compartiment des obligations libellées en francs suisses comprend un portefeuille de 11 placements collectifs confiés à 8 gestionnaires, un portefeuille géré en direct, ainsi que des prêts directs aux collectivités publiques.

La diminution du risque crédit (gestion directe) a été poursuivie en faveur de placements collectifs plus défensifs et présentant un risque moindre de liquidité. La duration du portefeuille demeure inférieure et son rendement à l'échéance supérieur à son indice de référence.

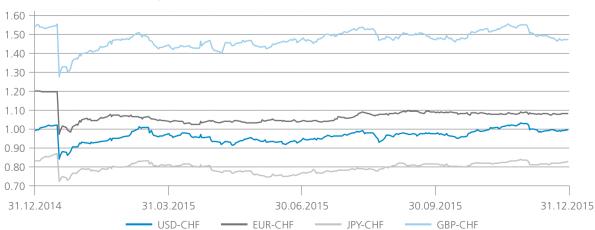
La performance en 2015 est positive et inférieure à son indice de référence. Le principal contributeur négatif est la duration plus courte que l'indice de référence (introduction des taux négatifs par la BNS le 15 janvier et forte baisse des taux).

A noter que la volatilité du portefeuille est inférieure à celle de son indice de référence.

## Obligations libellées en monnaies étrangères

Le portefeuille des obligations libellées en monnaies étrangères comprend 32 placements collectifs confiés à 19 gestionnaires différents et un mandat de gestion, avec une très bonne diversification par débiteur.





La diminution du risque crédit en faveur des obligations gouvernementales et de la stratégie de rendement absolu a été poursuivie. La duration du portefeuille est restée inférieure et son rendement à l'échéance supérieur à son indice de référence.

La performance 2015 est négative et inférieure à son indice de référence gouvernemental. Le principal élément négatif a été l'effet monétaire et, dans une moindre mesure, la duration plus courte (baisse des taux).

A noter que la volatilité du portefeuille est inférieure à celle de son indice de référence.

#### Actions de sociétés suisses

Le portefeuille des actions de sociétés suisses est composé de 18 placements collectifs confiés à 13 gestionnaires.

La performance 2015 est positive et légèrement supérieure à son indice de référence. Cette surperformance s'explique par la légère surpondération des sociétés de petites et moyennes capitalisations dans le portefeuille et par la bonne sélection des gérants, la plupart d'entre eux ayant réalisé une performance relative positive. A noter que la volatilité du compartiment est inférieure à son indice de référence grâce à l'aspect défensif du portefeuille.

# Actions de sociétés étrangères

Le portefeuille d'actions de sociétés étrangères est composé de 34 placements collectifs confiés à 23 gestionnaires différents. Une très grande diversification des investissements est ainsi réalisée.

La performance 2015 du portefeuille d'actions de sociétés étrangères est neutre, mais très supérieure à son indice de

référence. Cette surperformance est principalement due à la sélection des gérants, plusieurs d'entre eux ayant réalisé une performance relative positive, ainsi qu'à la surpondération du Japon et de la Chine lors du premier semestre. La volatilité du compartiment actions étrangères est également inférieure à l'indice de référence.

# Titres de gages immobiliers

Le secteur des titres de gages immobiliers comprend principalement les prêts hypothécaires et les crédits de construction

Les prêts immobiliers sont proposés conformément aux règles de l'ASB (Association suisse des banquiers) validées par la FINMA. L'offre de taux d'intérêt est basée sur le principe de la mutualité, ce qui est reconnu comme un avantage compétitif, la concurrence n'offrant généralement pas une grande transparence sur la composition de son offre de taux d'intérêt.

Le faible niveau des taux d'intérêt engendre une rentabilité en baisse sur le portefeuille de titres de gages immobiliers. Les emprunteurs sont attirés par les taux fixes, ce qui a pour conséquence de réduire la part des financements hypothécaires à taux variables. En matière de risque, le portefeuille est sain et solide.

En 2016, les démarches visant à consolider l'image de la CIP comme celle d'un partenaire en matière de financement sont maintenues. Nos offres sont appréciées de la clientèle, notamment en matière de taux fixe, différentes tranches pouvant être souscrites pour répartir le risque.

## Evolution du taux hypothécaire variable en 1er rang durant les 30 dernières années



\_\_\_ Taux hypothécaire de base (variable en premier rang)

\_ Taux hypothécaire de base (variable en premier rang) moyenne historique

#### Immobilier suisse

En 2015, les appréhensions du marché au sujet des vacances locatives ne se sont pas vérifiées. La demande en logements locatifs est toujours importante dans le canton de Vaud. En revanche, la situation des surfaces commerciales est plus délicate pour les bailleurs. Les perspectives futures nécessitent une attention accrue. Après une période de croissance démographique soutenue par un bon climat économique, il convient de rester prudent face aux nouveaux défis que sont notamment le vieillissement de la population avec une autonomie plus longue, l'éclatement de la structure familiale traditionnelle ou encore l'évolution des comportements de mobilité.

Au début de l'année 2015, l'abandon du taux plancher du franc suisse face à l'euro et les incertitudes liées aux soubresauts boursiers ont multiplié le nombre d'investisseurs intéressés par le marché immobilier indigène, valeur refuge par excellence. Cependant, les opportunités d'investissement se raréfient, notamment en raison de l'entrée en vigueur de la Loi sur l'aménagement du territoire (LAT). L'accès à de nouveaux projets s'exerce principalement par le réseau que la caisse et sa gérante, Retraites Populaires,

ont su mettre en place depuis des années. Un effort particulier est déployé pour acquérir des terrains en propriété ou en droit de superficie permettant de réaliser de nouveaux logements. De même, la recherche d'objets existants répondant aux objectifs stratégiques (loyers abordables et rendements adaptés) se poursuit avec assiduité.

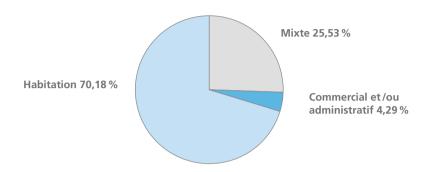
C'est ainsi que la CIP, avec le concours de Retraites Populaires et de plusieurs acteurs, a pu accéder à l'acquisition d'un immeuble existant sur la Riviera. Cette dernière opération s'est concrétisée au tout début de l'année 2016.

Le chantier de construction d'un immeuble de 16 logements à Ecublens est terminé et les locataires ont emménagé dès le mois de mars 2016. Tous les appartements ont été loués bien avant la fin du chantier confirmant ainsi l'attractivité de l'Ouest lausannois.

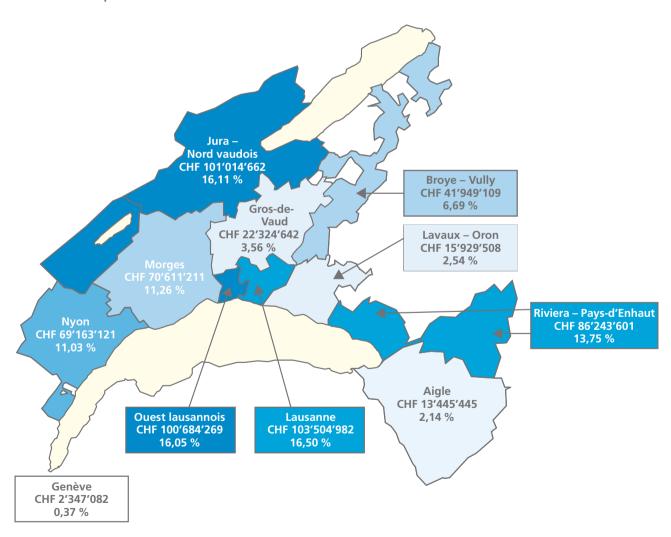
Conformément aux règles d'évaluation, le Conseil d'Administration a pris la décision de procéder à une mise à jour des taux de capitalisation du parc immobilier. Cette nouvelle valorisation au bilan a généré un gain en capital (non réalisé) permettant de dégager une surperformance de l'ordre de 15 % de la classe d'actifs.

	Adresses postales	156	
	Logements	1′889	
Le patrimoine immobilier en quelques chiffres	Stationnements	2'471	
	Surfaces commerciales (m²)	24′214	
	Etat locatif total (CHF)	37′857′082	
Constructions en cours	Forêt 10, Ecublens	16 logements	
Constructions en cours	Mont-Tendre, Payerne	32 logements	
Acquisitions au 01.01.2016	Closalet 8-10, Chernex	20 logements	

Répartition du patrimoine en propriété directe par type d'immeuble selon la valeur au bilan au 31 décembre 2015



Valeur au bilan par district vaudois et canton au 31 décembre 2015: CHF 627'217'632



#### Immobilier indirect suisse

Le compartiment immobilier indirect suisse comprend 1 portefeuille géré en direct (10 placements collectifs) et 2 mandats de gestion.

La performance de cette classe d'actifs en 2015 est positive et supérieure à l'indice de référence en raison de l'effet de sélection des fonds détenus en direct et grâce aux actions immobilières présentes dans le portefeuille. La volatilité du portefeuille est inférieure à celle de son indice de référence.

# Placements alternatifs (Hedge funds)

Au 31 décembre 2015, le portefeuille est investi dans 70 gérants sous-jacents, dont 12 qui ont été sélectionnés en direct.

Après un premier semestre favorable, qui a vu toutes les stratégies afficher des performances positives, de nombreux fonds ont rendu leurs gains et finissent l'année en territoire négatif. Les turbulences dans les secteurs de l'énergie et de la santé ont été les principales sources de perte dans ce portefeuille.

La stratégie « global macro », qui se positionne par rapport aux grandes tendances économiques, est la seule à afficher une performance positive pour la deuxième moitié de l'année et a ainsi limité les pertes de ce portefeuille. Ces fonds ont pu profiter des tendances fortes dans les monnaies et les matières premières.

Malgré une performance négative, celle-ci est supérieure à son indice de référence en 2015, principalement grâce à la bonne sélection des fonds.

#### Placements privés

Le portefeuille des entreprises non cotées est composé de 3 mandats de gestion regroupant 100 placements collectifs, ainsi que de 11 placements collectifs hors mandats confiés à 55 gestionnaires différents. Une très grande diversification est ainsi obtenue, en particulier au niveau géographique.

Les montants souscrits aux fonds ont fortement augmenté depuis la mise en place des 3 mandats en 2013. La performance 2015 est positive et supérieure à l'indice de référence, en raison de la bonne sélection des investissements.

# Matières premières

La classe d'actifs termine l'année en territoire négatif, le régime de consolidation de 2014 s'étant prolongé et amplifié durant l'année écoulée. Outre la faiblesse de la croissance économique mondiale et la morosité du contexte macroéconomique, une offre globalement abondante pour la grande majorité des sous-jacents a contribué à plomber la performance des portefeuilles gérés.

Dans cet environnement extrêmement défavorable, le portefeuille des matières premières affiche une surperformance notable lorsqu'on le compare à son indice de référence, grâce notamment à l'optimisation de l'exposition dans la partie passive du portefeuille et aux stratégies à rendement absolu.

# **Obligations convertibles**

Le portefeuille des obligations convertibles est composé de 11 placements collectifs confiés à 8 gestionnaires.

La performance 2015 est positive et cadre avec son indice de référence. L'exposition dominante à la stratégie « risque mixte », qui combine les deux caractéristiques des actions et des obligations convertibles, a contribué positivement au résultat. La sélection de gérants a également été un élément positif, plusieurs d'entre eux ayant réalisé une performance relative positive.

#### Immobilier indirect étranger

Le portefeuille en immobilier indirect étranger est composé de 3 mandats de gestion. Actuellement, 2 sont en phase de déploiement du capital. Le développement du portefeuille immobilier indirect étranger est conforme aux attentes et est d'ores et déjà bien diversifié, tant au niveau géographique que sectoriel.

La performance est supérieure à l'indice de référence en raison de l'augmentation des valorisations des immeubles.

#### Infrastructure

Une dizaine de projets en matière d'infrastructure en Suisse ont fait l'objet d'études quant à l'opportunité de participer à leur financement, dont un dossier complexe dans le domaine de la distribution d'électricité.

L'étude des dossiers nécessite un travail important et de longue haleine. Les montants, la rentabilité et le risque paraissent appropriés pour les caisses de pension.

# Degré de couverture et frais d'administration

# Capitaux de prévoyance

Les capitaux de prévoyance couvrant l'ensemble des engagements en faveur des assurés actifs et pensionnés figurent au passif du bilan.

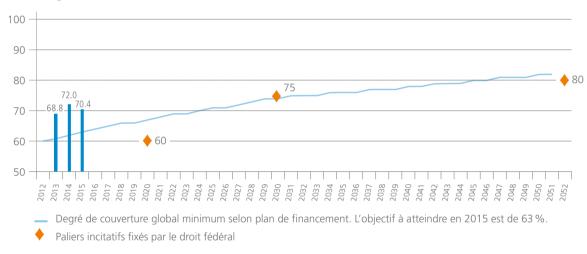
La CIP pratique un système financier dit « de capitalisation partielle » au sens de l'art. 72a LPP et son plan de financement permet d'assurer à long terme son équilibre financier. Ce système garantit notamment la couverture intégrale des engagements pris envers les rentiers ainsi que le maintien

des taux de couverture initiaux au sens de l'art. 72b LPP tant pour les assurés actifs que pour l'ensemble de l'institution. Afin d'atteindre un taux de couverture global de 80 % en 2052, le plan de financement prévoit également des taux de couverture minimaux variant chaque année.

Les différents taux de couverture initiaux et minimaux sont atteints au 31 décembre 2015.

D'autres informations figurent au point 5.9 de l'annexe aux comptes.

### Evolution du degré de couverture de la CIP au 31 décembre (en %)



# Frais d'administration de la gérante

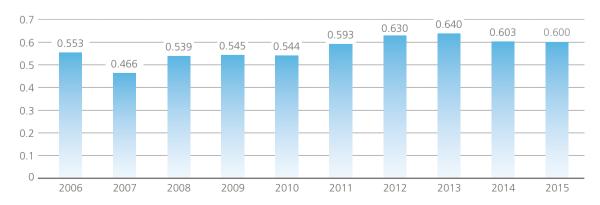
La facturation de Retraites Populaires pour la gestion de la CIP est basée sur un forfait administratif par assuré et pensionné.

Pour déterminer les frais d'administration, on additionne les frais directs et les frais de gestion des dossiers.

En outre, des commissions relatives à la gestion des divers placements sont également directement imputées comme charges desdits placements. Cette méthode correspond aux normes du marché et permet une meilleure comparaison avec ce dernier, tout en étant plus simple et plus transparente.

#### Evolution des frais d'administration

% de la somme des salaires cotisants



# Bilan au 31 décembre

(en CHF)

Actif	Annexe	31.12.2015	31.12.2014
Placements	6.5	2'853'456'180	2'701'126'201
Liquidités, créances diverses à court et moyen terme		94'710'953	50'557'414
Obligations libellées en CHF		214'042'824	225'862'613
Obligations libellées en monnaies étrangères		252'614'120	242'718'509
Actions de sociétés suisses		377'988'093	339'823'268
Actions de sociétés étrangères		495'971'750	470'591'781
Titres de gages immobiliers		217'517'367	221'935'648
Immobilier suisse direct et indirect		664'999'147	574'071'988
Placements alternatifs		222'501'868	208'635'835
Placements privés		105'841'453	96'325'329
Obligations convertibles		92'698'932	117'711'075
Autres placements		122'410'283	154'715'511
Couverture de change		-7'840'610	-1'822'771
Compte de régularisation actif	7.1.1	401'841	424′155
		2'853'858'021	2'701'550'356
Passif	Annexe	31.12.2015	31.12.2014
Dettes		14'017'154	11'041'016
Prestations de libre passage et rentes		10'822'838	9'048'060
Autres dettes	7.1.2	3'194'316	1'992'957
Compte de régularisation passif	7.1.3	3'050'632	4'728'404
Provisions non techniques	7.1.4	9'030'000	9'030'000
Capitaux de prévoyance et provisions techniques		2'529'431'360	2'305'293'900
Capital de prévoyance assurés actifs (100 %)		1'908'347'199	1'812'470'874
Capital de prévoyance pensionnés (100 %)		1'822'976'957	1'779'022'269
Provisions techniques (100 %)	5.5	283'646'257	126'722'825
Capitaux de prévoyance et provisions techniques (100 %)		4'014'970'413	3'718'215'968
Part de financement en capitalisation partielle	5.9.3	-1'485'539'053	-1'412'922'068
Réserve de fluctuation de valeur	6.4	298'328'875	371'457'036
Situation au 1 <sup>er</sup> janvier		371'457'036	279'080'940
Attribution (+) / prélèvement (-) de l'exercice		-73'128'161	92'376'096
Fonds libres (+) / découvert (-)	5.10	0	0
Situation au 1 <sup>er</sup> janvier			0
J. Cad Corr Cad Corporation		0	
Attribution (+) / prélèvement (-) de l'exercice		0	0

Adoptés par le Conseil d'administration séance du 7 avril 2016

Au nom du Conseil d'administration

Didier Tenthorey Président Laurent Ballif Vice-président Certifiés conformes aux écritures le 7 avril 2016

Pour la Caisse intercommunale de pensions Retraites Populaires

Philippe Doffey Directeur général Johnny Perera Directeur

# Compte d'exploitation

(en CHF)

	Annexe	2015	2014
+ Cotisations et apports ordinaires et autres		196'660'648	185'466'709
Cotisations des salariés		58′925′069	55′726′145
Cotisations de l'employeur		58'925'069	55′726′145
Cotisations supplémentaires des salariés		640′969	663′306
Cotisations supplémentaires de l'employeur	7.2.1	73′598′651	69'850'782
Primes uniques et rachats		4′236′798	3′185′557
Subsides du fonds de garantie		334'093	314′776
+ Prestations d'entrée		81'969'058	73′247′016
Apports de libre passage		79′943′272	70′975′882
Remboursements de versements anticipés pour la propriété du logement/divorce		2′025′785	2′271′135
= Apports provenant de cotisations et prestations d'entrée		278'629'705	258′713′726
- Prestations réglementaires		-150'289'460	-146′941′100
Rentes de vieillesse		-97'090'543	-94'049'474
Rentes de survivants		-16′732′301	-16′420′593
Rentes d'invalidité		-20′756′307	-19′766′336
Autres prestations réglementaires	7.2.3	-6′397′541	-6′411′781
Prestations en capital à la retraite		-8′915′650	-10'292'917
Prestations en capital au décès et à l'invalidité		-397′118	0
- Prestations de sortie	7.2.4	-67'411'642	-66'886'687
Prestations de libre passage en cas de sortie		-60′141′358	-56′460′167
Versements anticipés pour la propriété du logement / divorce		-7′270′284	-10′426′520
= Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés		-217′701′102	-213′827′787
+/- Dissolution (+) / constitution (-) de capitaux de prévoyance et provisions techniques		-224′137′460	-119′600′294
Constitution capital de prévoyance assurés actifs		-95'876'325	-40′886′967
Constitution capital de prévoyance pensionnés		-43′954′688	-75′089′742
Variation des provisions techniques		-156′923′432	-19′134′987
Variation de la part de financement en capitalisation partielle		72′616′985	15′511′402
+ Produits de prestations d'assurance		2′523′472	2′800′117
Prestations d'assurance		2′523′472	2′800′117
- Charges d'assurance		-3′711′107	-3′787′259
Prime d'assurance	7.2.5	-3′168′321	-3′274′825
Cotisations au fonds de garantie		-542′786	-512′434
= Résultat net de l'activité d'assurance		-164′396′492	-75′701′497

# Compte d'exploitation (suite)

(en CHF)

	Annexe	2015	2014
= Résultat net de l'activité d'assurance		-164′396′492	-75′701′497
+ Résultat net des placements sur	6.9	95'430'516	172'073'250
Produits		59'913'450	60′985′704
Charges		-17′976	-6′608
Gains et pertes		41′643′989	43′714′856
Plus- ou moins-values non réalisées		30'040'644	104'602'394
Variations des correctifs d'actifs		-569′248	-192′456
Frais d'entretien et autres charges		-9'241'189	-8'691'748
Frais d'administration et de gestion facturés		-5'872'321	-6'810'093
Coûts directement déduits de la valeur du capital investi dans les placements collectifs		-20′466′831	-21′528′799
+/- Dissolution (+) / constitution (-) de provisions non techniques	7.1.4	0	20′000
+ Autres produits		123′589	62′586
Produits de prestations fournies		121′083	62′586
Produits divers		2′506	_
- Frais d'administration	7.2.6	-4′285′775	-4'078'244
Administration générale		-4′150′338	-3′990′254
Organe de révision et expert en matière de prévoyance professionnelle		-119′124	-60′976
Autorités de surveillance		-16′313	-27′014
= Résultat avant constitution / dissolution de la réserve de fluctuation de valeur		-73′128′161	92′376′096
+/- Dissolution (+) / constitution (-) de la réserve de fluctuation de valeur	6.4	73′128′161	-92′376′096
= Excédent de produits (+) / de charges (-)	5.10	0	0

# Annexe aux comptes

Sauf indication contraire, les chiffres figurant dans le bilan, le compte d'exploitation et les tableaux sont exprimés en francs suisses, arrondis au franc. Les totaux peuvent par conséquent ne pas correspondre exactement à la somme des composants.

# 1 Bases et organisation

# 1.1 Forme juridique et but

La Caisse intercommunale de pensions (ci-après: CIP ou la Caisse) est un établissement de droit public ayant la personnalité morale, conformément au décret du Grand Conseil du 2 juillet 2013.

La CIP, créée par l'Union des communes vaudoises, est une institution de prévoyance qui assure les conséquences économiques de la vieillesse, de l'invalidité et du décès (art. 1 des Statuts).

# 1.2 Enregistrement LPP et fonds de garantie

La CIP est inscrite dans le registre de la prévoyance professionnelle de l'Autorité de surveillance compétente sous le n° 300'113 au sens de l'art. 48 de la Loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP). Elle cotise au fonds de garantie LPP.

# 1.3 Indication des actes et des règlements

Statuts du 13 juin 2013, entrés en vigueur le 1er janvier 2014

Décret du 2 juillet 2013, entré en vigueur le 1er janvier 2014

Règlement de prévoyance du 4 juillet 2013, entré en vigueur le 1er janvier 2014

Règlement d'organisation du Conseil d'administration au 1er janvier 2014

#### Règlements découlant de la législation fédérale

Règlement des placements, mis à jour au 31 décembre 2015

Règlement pour les passifs de nature actuarielle du bilan du 31 décembre 2013

Règlement pour la liquidation partielle du 15 septembre 2009

# 1.4 Organe suprême, gestion et droit à la signature

#### **Organes**

### Assemblée des délégués (art. 24 ss des Statuts)

L'Assemblée des délégués est constituée paritairement par les délégués des employeurs et par les délégués des assurés. Le président du Conseil d'administration préside l'Assemblée des délégués; il désigne le secrétaire de l'Assemblée et les scrutateurs.

L'Assemblée des délégués :

- adopte ou modifie les Statuts;
- élit les représentants des employeurs et des assurés au Conseil d'administration ainsi que les suppléants;
- prend connaissance des comptes annuels, du rapport de l'organe de révision et du rapport d'activité du Conseil d'administration;
- peut être consultée sur toute modification du règlement de prévoyance.

Elle peut en outre délibérer sur tous les objets portés à l'ordre du jour, ainsi que sur les propositions individuelles.

#### Conseil d'administration (art. 33 ss des Statuts)

Le Conseil d'administration (ci-après: le Conseil) est composé de six membres, à savoir trois représentants des employeurs et trois représentants des assurés. En outre, six suppléants sont choisis paritairement.

Le Conseil désigne son président, son vice-président et son secrétaire. Ce dernier peut être choisi en dehors du Conseil.

Le Conseil assure la direction générale de la Caisse.

Composition du Conseil au 1er janvier 2016:

Président Didier Tenthorey\*\*, expert en assurances sociales,

ARAS Jura-Nord vaudois, Yverdon-les-Bains

Vice-président Laurent Ballif\*, syndic et député, Vevey

Membres Frédéric Borloz\*, syndic et conseiller national, Aigle

Gilbert Gubler\*, syndic, Moudon

Christian Monod\*\*, secrétaire municipal, Jouxtens-Mézery

Jean-François Niklaus\*\*, boursier communal, service des finances, Epalinges

Secrétaire (hors Conseil) Claude Recordon, syndic, Orbe

Secrétaire suppléant (hors Conseil) Olivier Berthoud, Retraites Populaires, Lausanne

Membres suppléants Charles-André Ramseier\*, syndic, Château-d'Oex

Fabienne Freymond-Cantone\*, municipale et députée, Nyon Christelle Luisier Brodard\*, syndique et députée, Payerne Luc Pasquier\*\*, chef du service du contrôle des habitants, Orbe

Jean-Pierre Pernet\*\*, chef du personnel, Montreux

Laurence Favre\*\*, commune de Renens, service des Finances, Renens

\* représentant(e) des employeurs

\*\* représentant(e) des assurés

Adresse de la CIP:

Caisse intercommunale de pensionsTéléphone :021 348 21 11Caroline 9Fax :021 348 21 69Case postale 288E-mail :info@cipvd.ch1001 LausanneSite internet :www.cipvd.ch

#### Gérante (art. 23 des Statuts)

La gérance de la Caisse est confiée à Retraites Populaires, Lausanne.

La gérante a qualité pour représenter la Caisse et pour agir en son nom dans les opérations courantes, sur la base d'un cahier des charges et sous le contrôle du Conseil.

La gérante assiste aux séances du Conseil avec voix consultative ainsi qu'aux Assemblées des délégués.

# Droit à la signature

Le Conseil représente la Caisse vis-à-vis des tiers par la signature collective du président et du secrétaire; en cas d'empêchement, le président ou le secrétaire peuvent être remplacés par le vice-président ou un autre membre du Conseil. La gérante représente la Caisse dans les limites de ses compétences.

# 1.5 Experts, organe de révision, conseillers, autorité de surveillance

#### Expert agréé

Pittet Associés SA, Genève, expert agréé en matière de prévoyance professionnelle par la commission de haute surveillance de la prévoyance professionnelle.

# Organe de révision

BDO SA, Epalinges, entreprise de révision soumise à la surveillance de l'Etat.

#### Conseillers

Retraites Populaires, Lausanne, habilitée à pratiquer la gestion d'une institution de prévoyance en vertu de l'art. 48f, al 4, let c OPP2, et ses mandataires.

## Autorité de surveillance

Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale, Lausanne.

# 1.6 Employeurs affiliés

Au 31 décembre 2015, 308 communes, services et institutions d'utilité publique sont affiliés à la CIP (303 en 2014).

# 2 Membres actifs et pensionnés

Les assurés actifs bénéficiant d'une rente d'invalidité partielle sont considérés comme pensionnés.

# 2.1 Mouvements des membres assurés actifs

	Plan ordinaire	Plan risques	Plan minimum LPP	Totaux	Plan ordinaire	Plan risques	Plan minimum LPP	Totaux
Effectif au 1er janvier 2015 / 2014	11'372	165	455	11'992	10'888	150	428	11'466
Augmentation								
Nouveaux	1'785	139	413	2'337	1'521	134	435	2'090
Transferts du plan risques	80			80	79			79
Transferts du plan ordinaire								
Réactivés	272	1	5	278	254	1	12	267
	2'137	140	418	2'695	1'854	135	447	2'436
Diminution								
Démissions	-910	-48	-426	-1'384	-798	-41	-402	-1'241
Transferts au plan ordinaire		-80		-80		-79		-79
Transferts au plan risques								
Décès (capital)	-9			-9	-3		-1	-4
Décès avec prestations	-8			-8	-9			-9
Invalides	-339	-2	-10	-351	-320		-11	-331
Retraités	-219		-4	-223	-240		-6	-246
	-1'485	-130	-440	-2'055	-1'370	-120	-420	-1'910
Effectif au 1er janvier 2016 / 2015	12'024	175	433	12'632	11'372	165	455	11'992

# 2.2 Mouvements des pensionnés

	Plan ordinaire	Plan risques	Plan minimum LPP	Totaux	Plan ordinaire	Plan risques	Plan minimum LPP	Totaux
Effectif au 1er janvier 2015 / 2014								
Invalides définitifs	866	1	26	893	815	1	28	844
Invalides temporaires	104			104	95			95
Retraités	3'285		26	3'311	3'139		23	3'162
Conjoints survivants	913		2	915	900		2	902
Enfants	382		5	387	369		7	376
	5'550	1	59	5'610	5'318	1	60	5'379
Augmentation								
Nouveaux invalides définitifs	106		9	115	86	1	12	99
Nouveaux retraités	205		3	208	228		3	231
Nouveaux conjoints survivants	54			54	58			58
	365	0	12	377	372	1	15	388
Diminution								
Sorties par décès								
Invalides définitifs décédés	-12			-12	-16			-16
Retraités décédés	-72			-72	-74			-74
Conjoints survivants décédés	-53			-53	-41			-41
	-137	0	0	-137	-131	0	0	-131
Sorties par suppression de pensions								
Invalides définitifs (révisions)	-38		-5	-43	-19	-1	-14	-34
Retraités (annulations)	-5			-5	-8			-8
Conjoints survivants (Règl. art. 60)	-2			-2	-4			-4
	-45	0	-5	-50	-31	-1	-14	-46
Pensions temporaires								
Invalides temporaires	7	1		8	9			9
Enfants	30			30	13		-2	11
	37	1	0	38	22	0	-2	20
Effectif au 1er janvier 2016 / 2015	5'770	2	66	5'838	5'550	1	59	5'610

	Plan ordinaire	Plan risques	Plan minimum LPP	Totaux	Plan ordinaire	Plan risques	Plan minimum LPP	Totaux
Invalides définitifs	922	1	30	953	866	1	26	893
Invalides temporaires	111	1		112	104			104
Retraités	3'413		29	3'442	3'285		26	3'311
Conjoints survivants	912		2	914	913		2	915
Enfants	412		5	417	382		5	387
Effectif au 1er janvier 2016 / 2015	5'770	2	66	5'838	5'550	1	59	5'610

# 3 Nature de l'application du but

# 3.1 Explication des plans de prévoyance (art. 12 des Statuts)

La Caisse gère trois plans d'assurance:

- a) le plan risques;
- b) le plan ordinaire;
- c) le plan minimum LPP.

Le plan risques et le plan ordinaire sont régis par le principe de la primauté des prestations.

Le plan risques couvre les risques d'invalidité et de décès dès le début de l'affiliation du salarié et jusqu'à son entrée dans le plan ordinaire.

Le plan minimum LPP est limité au minimum obligatoire selon la LPP. La Caisse conclut un contrat d'assurance pour la couverture des prestations assurées dans le cadre du plan minimum LPP. Il applique le système de la primauté des cotisations.

#### 3.2 Financement, méthodes de financement

La Caisse applique un système de capitalisation partielle fondé sur la pérennité des effectifs assurés, avec l'approbation de l'Autorité de surveillance (art. 38 des Statuts).

La Caisse adopte un plan de financement qui permet d'assurer à long terme son équilibre financier et de conserver un niveau permettant à sa fortune de prévoyance:

- a) de couvrir intégralement les engagements pris envers les bénéficiaires de pensions;
- b) de maintenir les taux de couverture au moins à leur valeur initiale aussi bien pour l'ensemble de ses engagements que pour les engagements envers les assurés.

Le plan de financement doit en outre permettre à la Caisse d'atteindre un taux de couverture global d'au moins 80 % dans les 40 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012 (art. 39 des Statuts).

#### Cotisations du plan risques (art. 18 des Statuts)

La cotisation du plan risques est fixée à 3 % du salaire cotisant.

Elle est pour un tiers à la charge de l'assuré et pour deux tiers à la charge de l'employeur.

# Cotisation moyenne générale du plan ordinaire (art. 19 des Statuts)

La cotisation moyenne générale est fixée à 24 % du salaire cotisant.

Elle est répartie entre l'assuré et l'employeur de la manière suivante, au choix de l'employeur :

		24 %		24 %
cotisation spéciale	employeur	8 %		6 %
cotisation ordinaire	employeur	8 %	ou	9 %
cotisation ordinaire	assuré	8 %		9 %

L'employeur prend à sa charge une cotisation supplémentaire destinée à la recapitalisation de la Caisse correspondant à 3 % des salaires cotisants du plan ordinaire. Cette cotisation est due à compter du 1er janvier 2014 et jusqu'au 31 décembre 2030.

#### Cotisations du plan minimum (art. 20 des Statuts)

La cotisation du plan minimum est répartie à raison de 50 % à charge de l'assuré et 50 % à charge de l'employeur.

# 3.3 Autres informations sur l'activité de prévoyance

#### Compte individuel de préfinancement (art. 23 du Règlement)

En prévision d'une retraite anticipée, les assurés ont la possibilité de financer à l'avance la réduction de la pension de retraite par des versements sur le compte individuel de préfinancement. En 2015 et 2014, les montants versés sur le compte individuel de préfinancement ont porté intérêt au taux technique.

#### Fonds de solidarité (art. 117 ss du Règlement)

La Caisse dispose d'un fonds de solidarité qui a pour but de venir en aide, dans les cas dignes d'intérêt, aux pensionnés ainsi qu'aux ayants droit des assurés et pensionnés décédés.

Le fonds de solidarité est alimenté par :

- les dons, legs et recettes diverses;
- le rendement de la fortune du fonds calculé au taux technique mais au maximum le montant des prestations servies (art. 118 du Règlement).

#### Allocations de renchérissement extra-statutaires consenties par l'employeur (art. 29 du Règlement)

Les allocations de renchérissement aux pensionnés consenties à titre bénévole par l'employeur sont indépendantes des prestations réglementaires.

L'employeur peut demander à la Caisse de verser ces allocations de renchérissement en même temps que les pensions réglementaires. Le Conseil d'administration a en outre autorisé le versement, par la Caisse, d'autres prestations dues par des employeurs. Divers employeurs ont demandé à pouvoir bénéficier de ces dispositions. Le montant des prestations servies s'est élevé à CHF 861'111 (2014: CHF 904'558). Il a été entièrement couvert par les employeurs concernés.

#### Indexation des rentes

En 2015, le Conseil d'administration a renoncé à indexer les rentes.

# 4 Principes d'évaluation et de présentation des comptes

# 4.1 Confirmation sur la présentation des comptes selon la norme Swiss GAAP RPC 26

En application de l'article 47 de l'Ordonnance sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (OPP2), les comptes de la CIP sont présentés conformément à la recommandation comptable Swiss GAAP RPC 26.

## 4.2 Principes comptables et d'évaluation

### **Placements**

Toutes les valeurs en monnaies étrangères sont converties en francs suisses au cours des devises du dernier jour ouvrable de l'année.

Une part essentielle des investissements est effectuée par l'intermédiaire de placements collectifs, lesquels figurent au bilan à la valeur boursière ou à la dernière valeur nette d'inventaire connue. D'autres méthodes d'évaluation sont mentionnées ci-après.

Les provisions économiquement nécessaires, liées à un risque spécifique, sont portées directement en diminution des actifs correspondants (correctifs d'actifs).

#### Liquidités, créances diverses à court et moyen terme

Hormis les placements collectifs, les valeurs au bilan représentent les sommes effectivement dues à l'institution.

#### Obligations libellées en CHF

Hormis les placements collectifs, les obligations non cotées et les obligations simples figurent au bilan pour la somme effectivement due à l'institution.

#### Actions de sociétés suisses et étrangères

Hormis les placements collectifs, les actions non cotées et les parts de coopératives figurent au bilan à la valeur d'acquisition. Les produits dérivés sont évalués à la valeur du marché.

#### Titres de gages immobiliers

Hormis les placements collectifs, les crédits de construction ainsi que les prêts hypothécaires figurent au bilan pour la valeur effectivement due à l'institution.

#### Immobilier suisse

Hormis les placements collectifs, les immeubles sont évalués à la valeur actuelle obtenue par la capitalisation des états locatifs au 31 décembre. Les taux utilisés sont les suivants:

	31.12.2015	31.12.2014
• immeubles de plus de 10 ans	6,10 %	7,00 %
• immeubles de 10 ans et moins	5,45 %	6,25 %
• immeubles pour lesquels un loyer net est encaissé	4,95 %	5,60 %

Ces taux sont revus périodiquement sur la base des données financières et économiques disponibles, ainsi que des données issues du portefeuille immobilier. La dernière révision a été effectuée au 31 décembre 2015.

Les terrains à bâtir, ceux à développer (zone intermédiaire ou autres) et les projets sont évalués à leur valeur d'acquisition augmentée des frais de développement et d'étude, sous déduction des correctifs d'actifs nécessaires afin de pallier toute baisse de valeur dont lesdits terrains ou projets pourraient être l'objet.

## Couverture de change

Les produits dérivés sont évalués à la valeur de marché.

# **4.3** Modification des principes comptables, d'évaluation et de présentation des comptes Néant.

# 5 Couverture des risques

## 5.1 Nature de la couverture des risques, réassurances

La CIP n'est pas réassurée. En ce qui concerne le plan minimum LPP, un contrat a été conclu avec Retraites Populaires.

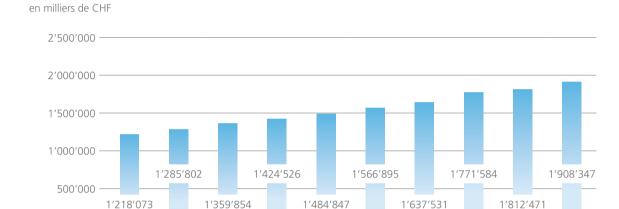
# 5.2 Développement du capital de couverture pour les assurés actifs en primauté des prestations (au 1er janvier)

## Plan ordinaire et plan risques

0 +

2007

#### **Assurés actifs**



2011

2012

2013

2014

V7 2010

2015

2016

EVK 2000 = Tables actuarielles de l'ancienne Caisse fédérale d'assurance VZ 2010 = Tables actuarielles de la Caisse de pensions des employés de la ville de Zürich

2009

2008

Pour le calcul des provisions techniques des assurés actifs, il a été tenu compte des salaires assurés au 1er janvier.

2010

EV/K 2000

## Plan minimum LPP

Le capital de prévoyance pour les assurés actifs et invalides affiliés au plan minimum LPP (en primauté des cotisations) s'élève à CHF 2'978'462 au 31 décembre 2015 (2014: CHF 2'602'343). Ce montant n'apparaît pas au bilan dans les capitaux de prévoyance, car il est couvert par l'assurance intégrale conclue avec Retraites Populaires.

# 5.3 Total des avoirs vieillesse selon la LPP (comptes témoins au 1er janvier)

Les engagements LPP (avoirs de vieillesse minimums du plan ordinaire) compris dans les capitaux de prévoyance se montent à :

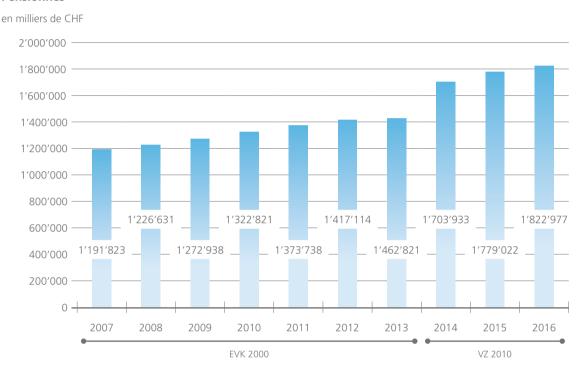
	31.12.2015 CHF	31.12.2014 CHF
Assurés actifs	725'390'449	676'459'006
Invalides	21'773'465	21'328'914

En outre, les montants correspondant au plan minimum LPP s'élèvent à CHF 2'526'451 (2014 : CHF 2'176'957) pour les assurés actifs et CHF 452'011 (2014 : CHF 425'386) pour les invalides en 2015.

# 5.4 Développement du capital de prévoyance pour les pensionnés (au 1er janvier)

#### Plan ordinaire

#### **Pensionnés**



EVK 2000 = Tables actuarielles de l'ancienne Caisse fédérale d'assurance VZ 2010 = Tables actuarielles de la Caisse de pensions des employés de la ville de Zürich

#### Plan minimum LPP

Le capital de prévoyance des pensionnés affiliés au plan minimum LPP (en primauté des cotisations) s'élève à CHF 1'915'923 au 31 décembre 2015 (2014: CHF 1'681'236). Ce montant n'apparaît pas au bilan dans les capitaux de prévoyance car il est couvert par l'assurance intégrale conclue avec Retraites Populaires.

# 5.5 Récapitulation, développement et explication des provisions techniques

Un règlement pour les passifs de nature actuarielle du bilan a été établi par la CIP. Ce document a été approuvé par l'expert agréé et porté à la connaissance de l'Autorité de surveillance.

Ce règlement précise notamment la politique de constitution des capitaux de prévoyance et provisions techniques.

	31.12.2015 CHF	31.12.2014 CHF
Total des provisions techniques (100 %)	283'646'257	126′722′825
Provision pour changement des tables actuarielles	55′543′011	40′278′866
Provision pour abaissement futur du taux technique	228′103′246	86'443'959
Provision pour indexations futures (pensionnés)	0	0

#### 5.5.1 Provision pour changement des tables actuarielles

La provision pour changement des tables actuarielles est destinée à prendre en compte l'accroissement futur de l'espérance de vie. Elle a pour but de financer progressivement le coût futur du changement de tables actuarielles suite à l'évolution de la longévité humaine.

	31.12.2015 CHF	31.12.2014 CHF
Provision pour changement des tables actuarielles	55′543′011	40'278'866
Solde au 1 <sup>er</sup> janvier	40′278′866	25'897'245
Prélèvement de l'année	0	0
Attribution de l'année	15′264′145	14'381'621
Total provision relative aux assurés actifs	19'083'472	13′593′532
Total provision relative aux pensionnés	36'459'539	26'685'334
Capital de prévoyance assurés actifs	1′908′347′199	1′812′470′874
Capital de prévoyance pensionnés	1′822′976′957	1′779′022′269
Taux de provisionnement sur le capital de prévoyance des assurés actifs	1.00 %	0.75 %
Taux de provisionnement sur le capital de prévoyance des pensionnés	2.00 %	1.50 %

Le montant cible de la provision pour changement des tables actuarielles s'élève à 0,25 % par année sur le capital de prévoyance des assurés actifs et à 0,50 % par année sur le capital de prévoyance des pensionnés. Le nombre d'années à provisionner est déterminé à compter de l'année de projection des tables actuarielles (VZ 2010 projetées au 1<sup>er</sup> janvier 2012) soit quatre parts pour l'exercice sous revue.

#### 5.5.2 Provision pour abaissement futur du taux technique

La provision pour abaissement futur du taux technique est destinée à préfinancer le coût issu de l'abaissement envisagé du taux d'intérêt technique dans le futur. Elle sert à amortir l'augmentation des capitaux de prévoyance et des provisions techniques qui intervient lors de la baisse du taux d'intérêt technique.

	31.12.2015 CHF	31.12.2014 CHF
Provision pour abaissement futur du taux technique	228′103′246	86'443'959
Solde au 1 <sup>er</sup> janvier	86'443'959	81'690'593
Prélèvement de l'année	0	0
Attribution de l'année	141'659'287	4′753′366

En accord avec l'expert agréé et conformément au règlement sur les passifs de nature actuarielle du bilan, le Conseil d'administration a décidé de poursuivre l'attribution à cette provision en vue de couvrir les coûts d'une éventuelle réduction du taux technique à 2,75 % (2014: 3 %).

#### 5.5.3 Provision pour indexations futures

La provision pour indexations futures est destinée à prendre en charge les indexations futures des pensions qui sont décidées par le Conseil d'administration. Son attribution dépend de la performance de l'exercice et du niveau atteint par la réserve de fluctuation de valeur. Lors d'une indexation des rentes, la valeur actuelle des indexations, calculée selon les bases actuarielles de la CIP, est prélevée de la provision.

	31.12.2015 CHF	31.12.2014 CHF
Provision pour indexations futures (pensionnés)	0	0
Solde au 1 <sup>er</sup> janvier	0	0
Prélèvement de l'année	0	0
Attribution de l'année	0	0

Au vu du résultat de l'exercice et en application du règlement pour les passifs de nature actuarielle du bilan, cette provision n'a pas été alimentée au cours de l'exercice 2015. Le Conseil d'administration a renoncé à indexer les rentes.

#### 5.6 Résultats de la dernière expertise actuarielle

Une expertise actuarielle a été déposée par l'expert agréé sur la base de la situation financière au 31 décembre 2014.

Les conclusions de l'expert figurant dans son rapport daté du 8 octobre 2015 sont les suivantes:

« Les développements effectués dans le présent rapport nous autorisent à attester que :

- Les dispositions réglementaires de la Caisse relatives aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales à la date de l'expertise.
- Avec un degré de couverture légal de 72,0 %, un degré de couverture global de 62,0 % et un degré de couverture des actifs de 44,2 %, la Caisse respecte, à la date de l'expertise, les DF IPDP et le plan de financement de juin 2013.
- L'équilibre financier à long terme de la Caisse n'est pas assuré compte tenu de son financement courant, du taux de cotisation nécessaire, du niveau de performance nécessaire et du plan de prévoyance en vigueur.
- Les provisions techniques constituées à fin 2014 sont conformes aux exigences réglementaires.
- Les bases techniques appliquées par la Caisse sont inadéquates. En effet, le taux d'intérêt technique appliqué par la Caisse ne sera plus conforme à la directive DTA 4 de la Chambre suisse des experts en caisses de pensions à partir du bouclement 2015. »

Depuis cette expertise actuarielle, le Conseil d'administration a mis en place une commission d'analyse du plan de prévoyance chargée d'étudier les différentes options et mesures à prendre découlant notamment de cette expertise. Le Conseil a décidé de poursuivre l'alimentation à la provision pour abaissement futur du taux technique à 2,75 % (voir 5.5.2).

# 5.7 Bases techniques et autres hypothèses significatives sur le plan actuariel

Les calculs actuariels sont effectués par la gérante au moyen des tables VZ 2010 projetées en 2012, au taux technique de 3,25 % conformément à l'art. 121 du Règlement de prévoyance (2014: VZ 2010 projetées en 2012 au taux technique de 3,25 %).

# 5.8 Modification des bases et hypothèses techniques

Il n'y a pas eu de modification des bases et hypothèses techniques au cours de l'exercice 2015.

#### 5.9 Taux de couverture selon l'article 44 OPP2

En date du 24 octobre 2013, l'Autorité de surveillance a admis le principe de la capitalisation partielle de la CIP.

#### 5.9.1 Taux de couverture initiaux (art. 72b ss LPP)

Les taux de couverture initiaux ont été déterminés par le Conseil d'administration, en accord avec l'expert agréé. Ils ont été communiqués à l'Autorité de surveillance. Les taux de couverture initiaux sont fixés à 60,0 % pour le taux global et 21,5 % pour le taux des assurés actifs.

Ces deux niveaux servent de points planchers permettant de déterminer si des mesures d'assainissement doivent être prises par la Caisse ainsi que le montant de la garantie.

#### 5.9.2 Plan de financement / taux de couverture minimum annuel

En 2013, Le Conseil d'administration, en accord avec l'expert agréé, a adopté un plan de financement afin d'assurer à long terme l'équilibre financier de la Caisse et de maintenir la fortune de prévoyance à un niveau permettant:

- de couvrir intégralement les engagements pris envers les bénéficiaires de pension;
- de maintenir les taux de couverture au moins à leur valeur initiale pour l'ensemble des engagements de la Caisse, ainsi que pour les engagements envers les assurés actifs.

Le plan de financement doit en outre permettre à la Caisse d'atteindre un taux de couverture global d'au moins 80 % dans les 40 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012.

Le chemin de recapitalisation défini dans le plan de financement prévoit les taux de couverture (TC) à atteindre suivants :

Année (31.12)	TC global
2012	60 %
2013	61%
2014	62 %
2015	63 %
2016	64 %
2017	65 %
2018	66 %
2019	66 %
2020	67 %
2021	68 %

Année	TC
(31.12)	global
2022	69 %
2023	69 %
2024	70 %
2025	71 %
2026	71 %
2027	72 %
2028	73 %
2029	74 %
2030	74 %
2031	75 %

1 1	nnée 31.12)	TC global
- 4	2032	75 %
4	2033	75 %
2	2034	76 %
2	2035	76 %
2	2036	76 %
-	2037	77 %
2	2038	77 %
2	2039	77 %
4	2040	78 %
-	2041	78 %

Année (31.12)	TC global
2042	79 %
2043	79 %
2044	79 %
2045	80 %
2046	80 %
2047	81 %
2048	81 %
2049	81 %
2050	82 %
2051	82 %

Le plan de financement doit être revu périodiquement, la prochaine fois en 2017 sur la base des chiffres de l'exercice 2016.

# 5.9.3 Détermination de la part en répartition

	31.12.2015 CHF	31.12.2014 CHF
Total des capitaux de prévoyance et des provisions techniques (100 %)	4'014'970'413	3′718′215′968
Engagements assurés actifs	2'058'498'479	1′866′151′519
Capitaux de prévoyance	1′908′347′199	1′812′470′874
Provision pour changement des tables actuarielles (assurés actifs)	19'083'472	13′593′532
Provision pour abaissement futur du taux technique (assurés actifs)	131′067′808	40′087′113
Engagements pensionnés	1′956′471′934	1′852′064′449
Capitaux de prévoyance	1′822′976′957	1′779′022′269
Provision pour changement des tables actuarielles (pensionnés)	36'459'539	26'685'334
Provision pour abaissement futur du taux technique (pensionnés)	97′035′438	46′356′846
Provision pour indexations futures (pensionnés)	0	0

- soit le TC déterminé par le chemin de recapitalisation	63.0 %	62.0 %
<ul> <li>soit le TC correspondant au respect du taux de couverture initial des assurés actifs</li> </ul>	59.8 %	60.6 %
Part des engagement en capitalisation (le plus élevé des 2 taux)	63.0 %	62.0 %
Part des engagements en répartition	37.0 %	38.0 %
Montant de la part de financement en répartition	1'485'539'053	1'412'922'068

#### 5.9.4 Situation effective au 31 décembre

Le taux de couverture est calculé au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année sur la base de la fortune au 31 décembre de l'exercice précédent. Il est déterminé conformément à l'art. 44 OPP2 et à son annexe. Il se justifie comme suit:

	31.12.2015 CHF	31.12.2014 CHF
Capitaux de prévoyance et provisions techniques assurés actifs	2'058'498'479	1′866′151′519
Capitaux de prévoyance et provisions techniques pensionnés	1′956′471′934	1′852′064′449
Capitaux de prévoyance et provisions techniques (100 %)	4'014'970'413	3′718′215′968
Part de financement en répartition	-1'485'539'053	-1'412'922'068
Total des capitaux de prévoyance	2′529′431′360	2'305'293'900
Réserve de fluctuation de valeur	298'328'875	371'457'036
Fonds libres (+) / découvert (-)	0	0
Fortune de prévoyance disponible	2'827'760'235	2'676'750'936
Taux de couverture OPP2, art. 44, al. 1	70 %	72 %
Part des engagements en capitalisation	63 %	62 %
Taux de couverture initial global	60 %	60 %
Taux de couverture des assurés actifs	42 %	44 %
Taux de couverture initial des assurés actifs	22 %	22 %

Le taux de couverture effectif étant supérieur à la part de financement en capitalisation définie au point 5.9.3, la Caisse ne présente pas de découvert au 31 décembre 2015.

#### 5.10 Fonds libres / découvert

	31.12.2015 CHF	31.12.2014 CHF
Fonds libres (+) / découvert (-)	0	0
Solde au 1 <sup>er</sup> janvier	0	0
Prélèvement de l'année	0	0
Attribution de l'année	0	0

## 5.11 Garantie (art. 3 Décret)

Les prestations dues par la CIP sont garanties par les employeurs affiliés. La CIP bénéficie en outre de la garantie de l'ensemble des communes qui lui sont affiliées. L'étendue de cette garantie est fixée par la LPP. Cette garantie est subsidiaire à la garantie des employeurs affiliés à la CIP. Les modalités relatives à la garantie des employeurs et celles relatives à la garantie de l'ensemble des communes sont précisées dans les Statuts (art. 43 ss).

# 6 Explications relatives aux placements et au résultat net des placements

# 6.1 Organisation de l'activité de placements, règlement de placements

# Composition de la fortune

Le Conseil d'administration de la CIP a déterminé une allocation des actifs qui fixe les limites de chaque véhicule de placements. La gérante œuvre dans le cadre de ces limites.

Les limites fixées par le Conseil d'administration sont arrêtées de manière à respecter les normes de l'OPP2 (voir point 6.2). L'allocation des actifs au 31 décembre 2015 présentée ci-après a été décidée par le Conseil d'administration dans sa séance du 10 décembre 2015.

Au 31 décembre, l'allocation basée sur les valeurs de marché se présente comme suit :

	31.12.2015		31.12.2014							
Répartition des placements	en milliers de CHF	en % Allocation au 31.12.2015		en milliers de CHF	en %		llocatio 31.12.2			
Liquidités, créances diverses à court et moyen terme	94′711	3.32	0.0	2.0	4.0	50′557	1.87	0.0	2.0	6.0
Obligations libellées en CHF	214′043	7.50	6.0	9.0	12.0	225′863	8.36	6.5	9.5	12.5
Obligations libellées en monnaies étrangères	252′614	8.85	7.0	10.0	13.0	242′719	8.99	7.0	10.0	13.0
Actions de sociétés suisses	377′988	13.25	7.0	12.0	17.0	339'823	12.58	8.0	12.0	16.0
Actions de sociétés étrangères	495′972	17.38	9.0	14.0	19.0	470′592	17.42	11.0	16.0	21.0
Titres de gages immobiliers	217′517	7.62	7.0	9.0	11.0	221′936	8.22	5.5	8.5	11.5
Immobilier suisse direct et indirect	664′999	23.31	20.0	23.5	28.0	574′072	21.25	17.0	22.0	28.0
Placements alternatifs	222′502	7.80	5.0	7.0	9.0	208'636	7.72	5.0	7.0	9.0
Placements privés	105'841	3.71	2.0	4.0	6.0	96′325	3.57	1.5	3.5	5.5
Obligations convertibles	92'699	3.25	1.0	4.0	7.0	117′711	4.36	1.0	4.0	7.0
Autres placements	122′410	4.29	0.0	5.5	12.0	154′716	5.73	0.0	5.5	13.5
Couverture de change	-7′841	-0.27				-1′823	-0.07			
Total	2′853′456	100		100		2′701′126	100		100	

#### **Placements collectifs**

Des fonds institutionnels à compartiments multiples ont été créés par Retraites Populaires. La CIP a souscrit des parts à concurrence de la plupart des titres (obligations libellées en francs suisses, obligations étrangères, actions suisses, actions étrangères, marché monétaire CHF, titres en valeurs immobilières suisses, immobilier étranger, fonds en matières premières, obligations convertibles, microfinance, placements privés et placements alternatifs diversifiés).

#### Instruments financiers dérivés

Conformément à l'ordonnance sur la prévoyance professionnelle (art. 56a OPP2), les instruments dérivés ne sont utilisés que comme moyen de couverture tout en améliorant la rentabilité du portefeuille.

## Gestion du patrimoine

La gestion du patrimoine est effectuée par Retraites Populaires, avec une délégation à des mandataires. Pour le patrimoine immobilier détenu en direct, certains aspects techniques et locatifs sont délégués à différentes régies immobilières.

#### Dépositaire global des titres

Les titres y relatifs sont regroupés auprès d'un dépositaire global, Banque Pictet & Cie SA, Carouge, en qualité de banque autorisée.

## 6.2 Utilisation des extensions (art. 50 al. 4 OPP2)

Conformément aux articles 49a et 50 OPP2, la Caisse a édicté un règlement de placements. Ce dernier prévoit des extensions aux possibilités de placements prévues aux art. 53, al. 1-4, 54, 54a, 54b, al. 1, 55, 56, 56a, al. 1 et 5, et 57, al. 2 et 3 OPP2.

Les analyses effectuées par la Caisse avec le concours de différents spécialistes externes ont déterminé, de manière concluante, que la répartition des actifs était conforme aux buts de la Caisse.

# 6.3 Indication sur les placements alternatifs au sens de la LPP

Le tableau ci-après présente l'ensemble des placements de l'institution considérés comme des placements alternatifs au sens de la législation sur la prévoyance professionnelle (art. 53 OPP2 et ss).

Cette définition diverge de celle utilisée dans le règlement des placements qui prévaut dans les autres chapitres des présents comptes annuels.

	31.12.2015 CHF	31.12.2014 CHF
Obligations libellées en CHF	23′578′482	29'019'392
Obligations libellées en monnaies étrangères	40'948'749	34'320'397
Actions de sociétés suisses	19'227	_
Placements alternatifs	222′501′868	208'635'835
Placements privés	105'841'453	96′325′329
Obligations convertibles	407′875	1′153′569
Autres placements	122'410'283	154′715′511
Total des placements alternatifs au sens de la LPP	515′707′937	524′170′033
Total des placements	2'853'456'180	2′701′126′201
Quote-part des placements alternatifs au sens de la LPP	18.07 %	19.41 %

# 6.4 Objectifs et calcul de la réserve de fluctuation de valeur

# Principes retenus et explications sur la réserve de fluctuation de valeur

Une réserve de fluctuation de valeur est constituée pour les risques de marché liés aux placements (y compris les immeubles) afin de pouvoir garantir durablement que les engagements de prestations sont remplis.

L'objectif de la réserve de fluctuation de valeur est déterminé sur la base de la proposition d'allocation d'actifs, à l'instar du taux appliqué aux engagements. Il tient compte des probabilités de risque extrême qu'implique l'allocation choisie (méthode : C VAR 95 %).

Compte tenu des expériences du passé, de l'allocation des actifs et de leur volatilité, l'objectif de la réserve de fluctuation de valeur fixé par le Conseil d'administration est compris entre 7 % et 14 % des engagements (2014: entre 7,5 % et 15 % de l'ensemble des placements).

## Objectif de la réserve de fluctuation de valeur:

	31.12.2015 CHF	31.12.2014 CHF
Total des engagements de prévoyance	4'014'970'413	NS
Total des placements	NS	2′701′126′201
1 <sup>er</sup> palier	281'047'929	202′584′465
2 <sup>e</sup> palier (objectif)	562'095'858	405′168′930

NS: non significatif

Le résultat de l'exercice 2015 a entraîné un prélèvement sur la réserve de fluctuation de valeur.

#### Situation comptable de la réserve de fluctuation de valeur

	31.12.2015 CHF	31.12.2014 CHF
Réserve de fluctuation de valeur	298'328'875	371'457'036
Situation au 1 <sup>er</sup> janvier	371′457′036	279'080'940
Attribution (+) / prélèvement (-) de l'exercice	-73′128′161	92′376′096

# 6.5 Présentation des placements par catégorie

Actif	31.12.2015 CHF	31.12.2014 CHF
Placements	2'853'456'180	2′701′126′201
Liquidités et créances diverses à court et moyen terme	94′710′953	50′557′414
Comptes bancaires	82′987′391	32′085′712
Placements collectifs marché monétaire	48′187	48'778
Débiteurs employeurs et assurés	10′469′193 *	14'437'722
Autres débiteurs	1′976′182	4'415'201
Correctif d'actif	-770′000	-430′000
Obligations libellées en CHF	214'042'824	225'862'613
Obligations non cotées	10′000′000	10'000'000
Placements collectifs	109′718′389	118'640'196
Prêts et crédits de construction aux corporations de droit public	94′324′434	97′222′416
Prêts divers	1	1
Obligations libellées en monnaies étrangères	252'614'120	242′718′509
Placements collectifs	252′614′120	242′718′509
Actions de sociétés suisses	377'988'093	339'823'268
Placements collectifs	366′380′636	335'899'924
Couverture actions suisses	10′970′842	3′265′997
Actions non cotées	636′615	657′348
Actions de sociétés étrangères	495′971′750	470′591′781
Placements collectifs	474'059'992	467'655'685
Couverture actions étrangères	21′911′758	2′936′096
Titres de gages immobiliers	217′517′367	221′935′648
Créances hypothécaires	209'227'064	205′210′218
Crédits de construction	9'067'102	17′371′429
Placements collectifs	0	0
Correctif d'actif	-776′799	-645′999
Immobilier suisse direct et indirect	664'999'147	574'071'988
Immobilier direct	627′926′075	545'436'061
Investissements en cours	9′052′116	2'844'993
Terrains et projets en développement	0	1′306′252
Placements collectifs	28′729′400	25'094'677
Correctif d'actif	-708′443	-609′995
Placements alternatifs	222′501′868	208'635'835
Placements privés	105'841'453	96'325'329
Obligations convertibles	92'698'932	117′711′075
Autres placements	122'410'283	154′715′511
Immobilier indirect étranger (non coté)	65′977′957	51′789′126
Matières premières	50′177′715	73′621′626
Microfinance	6′254′611	29′304′758
Couverture de change	-7′840′610	-1′822′771

<sup>\*</sup> pas de cotisations ouvertes au 31 mars 2016

# 6.6 Instruments financiers dérivés en cours (ouverts)

Au 31 décembre, les postes d'instruments dérivés ouverts sont les suivants :

	31.12.2015 CHF		
	Valeur de remplacement nette	Volume net des contrats (vente)	
Actions de sociétés suisses	10′970′842	19'493'533	
Actions de sociétés étrangères	21′911′758	46′048′454	
Opérations à terme sur devises	-8′945′356	491′801′360	
Options sur devises	167′821	35′319′250	
Devises	-8′777′535	527′120′609	

31.12.2014 CHF				
Valeur de remplacement nette	Volume net des contrats (vente)			
3′265′997	5′408′491			
2′936′096	5′284′973			
-2′722′713	191'624'984			
71′451	14′332′080			
-2'651'262	205′957′065			

Ces opérations sont effectuées en couverture partielle des risques de marché ou de change découlant des placements. Les valeurs de remplacement nettes sont comptabilisées au bilan et présentées auprès de la même classe d'actif que les placements sous-jacents. Les opérations de couverture du risque de change figurent sur une rubrique distincte de l'allocation d'actifs.

# 6.7 Valeurs de marché et co-contractants des titres en securities lending

Néant.

# 6.8 Engagements de versements complémentaires

Dans le cadre de la gestion de ses liquidités, la Caisse a conclu en 2014 un accord de trésorerie (cash-pooling) avec différentes institutions gérées par Retraites Populaires et un établissement bancaire.

	Engagements au 31.12.2015 en CHF	Engagements au 31.12.2014 en CHF
Obligations libellées en CHF	1′500′000	2'835'000
Prêts hypothécaires	22'696'842	3'604'543
Crédits de construction	4′592′558	17′730′927

Les montants ci-dessus représentent la part des crédits octroyés non encore décaissés.

Immobilier direct suisse	9'222'000	-
Immobilier suisse (placements collectifs)	650'000	1′311′250

Les montants ci-dessus représentent, en ce qui concerne l'immobilier direct suisse, l'engagement ferme de l'institution d'acquérir des immeubles avec une entrée en jouissance au 1<sup>er</sup> janvier 2016 et, en ce qui concerne les placement collectifs, les souscriptions non encore décaissées de la société en commandite de placements collectifs.

	Engagements en devises étrangères au 31.12.2015	au cours de	Engagements en CHF au 31.12.2015	Eng e étr 3
Placements privés			109′113′628	
a) en CHF	108′562′007	1.00000	108′562′007	
b) en EUR	53′878	1.08739	58′586	
c) en LISD	492′542	1 00100	493'035	

Engagements en devises étrangères au 31.12.2014	au cours de	Engagements en CHF au 31.12.2014
		93'839'477
93'084'857	1.00000	93'084'857
76′163	1.20237	91′576
667′281	0.99365	663'044

Immobilier étranger			48'302'899
a) en CHF	48′302′899	1.00000	48′302′899
b) en EUR	0	-	0
c) en USD	0	-	0

			19'394'646
	9'654'375	1.00000	9'654'375
ſ	2′538′097	1.20237	3′051′732
ſ	6′731′283	0.99365	6'688'539

Les souscriptions de fonds de placements n'interviennent qu'au fur et à mesure des investissements réalisés par les gestionnaires. Les sommes ci-dessus représentent les appels de fonds non effectués.

.9 Explications du résultat net des placements	2015 CHF	2014 CHF
Liquidités, créances diverses à court et moyen terme	-491′752	-106′544
Produits	1′903	42′086
Charges	-17′976	-6′608
Gains et pertes	-72′305	42′000
Plus- ou moins-values non réalisées	-230	10'889
Variation du correctif d'actif	-340′000	-100′000
Frais d'administration et de gestion	-62′783	-83′781
Coûts directement déduits de la valeur du capital investi dans les placements collectifs	-361	-11′130
Obligations libellées en CHF	2'968'827	7'417'644
Produits	3'634'795	4'316'559
Charges	0	0
Gains et pertes	3′341′522	1′236′568
Plus- ou moins-values non réalisées	-3′582′752	2′372′417
Variation du correctif d'actif	0	0
Frais d'administration et de gestion	-161′920	-232′576
Coûts directement déduits de la valeur du capital investi dans les placements collectifs	-262′817	-275′323
Obligations libellées en monnaies étrangères	-13′294′888	17′823′470
Produits	2′884′517	3′294′534
Charges	0	0
Gains et pertes	0	110′395
Plus- ou moins-values non réalisées	-14'845'481	15′715′936
Variation du correctif d'actif	0	0
Frais d'administration et de gestion	-272′573	-351′572
Coûts directement déduits de la valeur du capital investi dans les placements collectifs	-1′061′351	-945′823
Actions de sociétés suisses	7′235′277	34′548′733
Produits	5′214′590	4'426'969
Charges	3 2 14 390	4 420 909
Gains et pertes	9′524′947	17′147′812
Plus- ou moins-values non réalisées	-6'454'744	14'342'236
Variation du correctif d'actif	0	14 342 230
Frais d'administration et de gestion  Coûts directement déduits de la valeur du capital investi dans les	-321′922 -727′593	-427′064 -941′220
placements collectifs		
Actions de sociétés étrangères	-7′709′710	61′110′057
Produits	3′159′856	4'409'430
Charges	0	0
Gains et pertes	24′929′774	15′956′145
Plus- ou moins-values non réalisées	-32′955′890	43′977′645
Variation du correctif d'actif	0	0
Frais d'administration et de gestion	-427′830	-679′416
Coûts directement déduits de la valeur du capital investi dans les placements collectifs	-2'415'620	-2′553′747
Titres de gages immobiliers	4′316′693	4′261′995
Produits	4′757′810	4′889′269
Charges	0	0
Gains et pertes	0	0
Plus- ou moins-values non réalisées	0	499'998
Variation du correctif d'actif	-130′800	-579′999
Frais d'administration et de gestion	-310′316	-547′272
Coûts directement déduits de la valeur du capital investi dans les placements collectifs	0	0
•	-6′975′552	125'055'354

9 Explications du résultat net des placements (suite)	2015 CHF	2014 CHF
Sous-total Sous-total	-6′975′552	125'055'354
Immobilier suisse direct et indirect	108′518′822	28'149'96!
Produits	38′588′020	38'440'05'
Gains et pertes	558'421	210′492
Plus- ou moins-values non réalisées	82′010′273 *	878′108
Variation du correctif d'actif	-98'448	487′54
Frais d'entretien et autres charges	-9'241'189	-8'691'74
Frais d'administration et de gestion	-3'024'909	-2'877'59
Coûts directement déduits de la valeur du capital investi dans les placements collectifs	-273′346	-296′88
Placements alternatifs	-7'222'922	4'463'89
Produits	0	
Charges	0	
Gains et pertes	-117′751	5′324′63
Plus- ou moins-values non réalisées	591'464	8′809′97
Variation du correctif d'actif	0	0 000 37
Frais d'administration et de gestion	-525′012	-691′90
Coûts directement déduits de la valeur du capital investi dans les placements collectifs	-7′171′622	-8′978′80
Placements privés	6′748′687	14′053′34
Produits	175'793	345′37
Charges	0	545 57
Gains et pertes	361′590	206′03
Plus- ou moins-values non réalisées	11'638'603	17'895'85
Variation du correctif d'actif	0	17 693 63
Frais d'administration et de gestion	-251′886	-267′53
Coûts directement déduits de la valeur du capital investi dans les placements collectifs	-5′175′413	-4′126′39
Obligations convertibles	2'847'364	3′614′50
Produits	449'988	14'05
Charges	0	14 03
Gains et pertes	4′307′636	2′735′36
Plus- ou moins-values non réalisées	-1'124'827	1′852′04
Variation du correctif d'actif	-1 124 027	
Frais d'administration et de gestion	-164′420	-222′97
Coûts directement déduits de la valeur du capital investi dans les placements collectifs	-621′014	-763′98
Autres placements	-1′868′043	6′807′82
Produits	1′046′178	807′37
Charges	0	807.37
Gains et pertes	-1'189'845	745′41
Plus- ou moins-values non réalisées	1′382′067	8′318′92
Variation du correctif d'actif		
	0	420/40
Frais d'administration et de gestion	-348′749	-428′40
Coûts directement déduits de la valeur du capital investi dans les placements collectifs	-2′757′694	-2′635′49
Couverture de change	-6′617′839	-10′071′64
Gains et pertes	0	
Plus- ou moins-values non réalisées	-6'617'839	-10'071'64

<sup>\*</sup> dont CHF 80'694'108 découlant du changement de taux de capitalisation (voir point 4.2)

# 6.9 Explications du résultat net des placements (suite)

#### Méthode de calcul de la performance

Pour le calcul de la performance, l'ensemble des revenus des éléments du bilan est pris en compte dans l'établissement du résultat. Les principaux éléments sont les intérêts encaissés et à recevoir, les dividendes, les revenus locatifs, les gains et les pertes réalisés ainsi que la variation de la valeur de marché des différents éléments du bilan (plus- ou moins-values non réalisées).

A ces revenus sont retranchés les frais afin d'obtenir le résultat net sur placements.

Les capitaux moyens investis sont calculés en pondérant les mouvements (augmentations ou diminutions des éléments du bilan) en fonction des dates d'opérations. Les plus- ou moins-values non réalisées n'entrent en compte qu'au 31 décembre.

Le taux de performance est obtenu en divisant le résultat final par les capitaux moyens investis.

La performance nette par catégorie de placements s'établit comme suit :

	2015		2014			
Eléments du bilan (Méthode hambourgeoise)	Capital moyen investi	n Performance nette de la CIP		Capital moyen investi Performance r		
	en CHF	en CHF	en %	en CHF	en CHF	en %
Liquidités, créances diverses à court et moyen terme	56′251′485	-491′752	-0.87	75′481′388	-106′544	-0.14
Obligations libellées en CHF	220'320'641	2'968'827	1.35	214′102′938	7′417′644	3.46
Obligations libellées en monnaies étrangères	264'427'825	-13′294′888	-5.03	188'014'857	17′823′470	9.48
Actions de sociétés suisses	362'093'645	7′235′277	2.00	323'649'738	34′548′733	10.67
Actions de sociétés étrangères	482'227'999	-7′709′710	-1.60	425′759′892	61′110′057	14.35
Titres de gages immobiliers	218'943'817	4′316′693	1.97	216′007′878	4′261′995	1.97
Immobilier suisse direct et indirect	577′915′202	108′518′822	18.78	572'093'494	28′149′965	4.92
Placements alternatifs	222'270'239	-7'222'922	-3.25	199′583′843	4′463′894	2.24
Placements privés	97′802′401	6′748′687	6.90	79′735′843	14′053′345	17.62
Obligations convertibles	106′362′735	2'847'364	2.68	101′712′795	3′614′507	3.55
Autres placements	130′551′435	-1′868′043	-1.43	119'867'260	6′807′826	5.68
Couverture de change	-1′796′104	-6'617'839	NS	8′248′869	-10′071′640	NS
Performance des placements	2′737′371′319	95′430′516	3.49	2′524′258′795	172′073′250	6.82

NS: non significatif

# 6.10 Explications des frais de gestion de fortune

L'allocation des actifs ainsi que l'approche d'investissement peuvent considérablement influencer les frais de gestion de fortune.

Les rétrocessions sont comptabilisées en réduction des frais d'administration et de gestion de fortune.

	31.12.2015 CHF	31.12.2014 CHF
Somme de tous les indicateurs de frais des placements collectifs comptabilisés dans le compte d'exploitation	26′339′152	28'338'892
Frais d'administration et de gestion facturés	5′872′321	6′810′093
Coûts directement déduits de la valeur du capital investi dans les placements collectifs	20'466'831	21′528′799
Pourcentage des frais de gestion de fortune comptabilisés dans le compte d'exploitation par rapport à la totalité des placements transparents en matière de frais	0.92 %	1.05 %
Total des frais de gestion de fortune	26′339′152	28′338′892
Total des placements transparents en matière de frais	2′853′456′180	2′701′126′201
Taux de transparence en matière de frais (part en valeur des placements transparents en matière de frais par rapport au total des placements)	100.00 %	100.00 %
Total des placements	2′853′456′180	2′701′126′201
Total des placements non transparents	0	0
Présentation des placements pour lesquels les frais de gestion de la fortune ne peuvent pas être indiqués	0	0

Les institutions doivent saisir dans leur compte d'exploitation les frais qui ne leur sont pas facturés, mais qui sont déduits du rendement de la fortune des placements collectifs de capitaux.

Les frais de gestion de la fortune ont été indiqués pour l'ensemble des placements de la CIP.

# 7 Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation

# 7.1 Autres postes du bilan

Actif	2015 CHF	2014 CHF
7.1.1 Compte de régularisation actif	401'841	424'155
Intérêts courus	369'196	421′235
Autres comptes de régularisation	32'645	2′920

## **Passif**

7.1.2 Autres dettes	3'194'316	1′992′957
Comptes en suspens (assurés actifs et pensionnés)	295′325	173'061
Autres créanciers	2'898'991	1′819′895

7.1.3 Compte de régularisation passif	3′050′632	4′728′404
Demi-annuités perçues d'avance sur créances hypothécaires	19'992	20′143
Loyers perçus d'avance	1′319′477	1′315′814
Autres comptes de régularisation	1′711′163	3′392′447

7.1.4 Provisions non techniques	9'030'000	9'030'000
Fonds de solidarité	8′975′000	8′975′000
Provisions pour risques	55′000	55′000

# Répartition des provisions non techniques

Fonds de solidarité (art. 117 du Règlement)

La définition figure au point 3.3 de la présente annexe.

Le fonds de solidarité a évolué de la façon suivante :

Solde au 1 <sup>er</sup> janvier	8′975′000	8′975′000
Prestations versées (autres prestations réglementaires)	-58'625	-64′731
Attribution au taux technique (limitée aux dépenses nettes)	58'625	64'731
Solde au 31 décembre	8'975'000	8′975′000

# **Provision pour risques**

Solde au 1er janvier	55′000	75′000
Variation de la provision	0	-20'000
Solde au 31 décembre	55′000	55'000

Cette provision concerne des procédures judiciaires en cours, voir point 9.4.

# 7.2 Autres postes du compte d'exploitation

Produits	2015 CHF	2014 CHF
7.2.1 Cotisations supplémentaires de l'employeur	73′598′651	69'850'782
Cotisation spéciale de l'employeur (art. 19 Statuts) et autres	52′593′007	0
Cotisation de recapitalisation du plan ordinaire (art. 21 Statuts)	21′005′645	69'850'782

Charges	2015 CHF	2014 CHF
7.2.2 Attribution en cas de reprises d'assurés	0	0
7.2.3 Autres prestations réglementaires	6′397′541	6'411'781
Suppléments temporaires	6′338′916	6′347′050
Prestations du fonds de solidarité	58'625	64′731
Prestations du fonds de solidarité	58'625	64′731
Prestations mensuelles	54′480	59'026
Allocations uniques	4′145	5′705
7.2.4 Prestations de sortie	67'411'642	66'886'687
Prestations de libre passage en cas de sortie :		
- 2015, 1'384 assurés (2014 : 1'241) ont démissionné sans avoir droit à une pension	60′141′358	56′460′167
Versements anticipés pour la propriété du logement et le divorce :		
- 2015, 66 (2014: 73) pour l'accession à la propriété	4'437'232	5′363′521
- 2015, 37 (2014: 46) à la suite d'un divorce	2′833′052	5′062′999
7.2.5 Primes d'assurances	3′168′321	3′274′825
Primes d'épargne	719′091	695′982
Primes de risque	170′666	165′549
Primes pour frais de gestion	176′206	177′628
Apports uniques aux assurances	2′102′358	2′235′665
7.2.6 Frais d'administration	4′285′775	4'078'244
Coûts de l'administration générale	4′150′338	3′990′254
Conseil d'administration et Assemblée des délégués	141′802	154′599
Frais d'examens médicaux	19′590	17′358
Expertises, travaux techniques et divers	20′952	59′013
Frais de gestion des dossiers	3′967′995	3′759′285
Honoraires de l'organe de révision et de l'expert en matière de prévoyance professionnelle	119′124	60′976
Emoluments des autorités de surveillance	16′313	27′014

Les frais de gestion de fortune sont présentés dans le cadre du résultat des placements (voir point 6.9). La Caisse ne supporte pas de frais de courtage ni de frais de marketing et de publicité.

Total des frais d'administration	4′285′775	4'078'244
Nombre d'assurés actifs / pensionnés au 01.01.2015 / 2016	18'470	17′602
Frais d'administration en CHF par assuré actif / pensionné	232	232
Salaires cotisants	714'409'719	676′417′661
Frais d'administration en % des salaires cotisants	0.600 %	0.603 %

# 8 Demandes de l'autorité de surveillance

Conformément aux dispositions légales, les comptes 2014 ont été adressés à l'Autorité de surveillance.

D'autres demandes de l'Autorité de surveillance sont en cours d'étude et/ou ont donné lieu à une réponse circonstanciée.

# 9 Autres informations relatives à la situation financière

# 9.1 Découvert / explication des mesures prises (art. 44 OPP2)

Au 31 décembre 2015, la Caisse ne présente pas de découvert (voir 5.9.4).

# 9.2 Mise en gage d'actifs

Les cédules hypothécaires grevant notre parc immobilier sont déposées au siège de l'institution. Elles sont toutes à la libre disposition de la CIP.

# 9.3 Responsabilité solidaire et cautionnements

Néant.

## 9.4 Procédures judiciaires en cours

En droit du bail, diverses procédures usuelles opposant la CIP à des locataires d'immeubles propriété de celle-ci sont pendantes. De plus, quelques contestations ponctuelles, relatives le plus souvent au versement de prestations de retraite ou d'invalidité, opposent des affiliés à la CIP. En outre, la Caisse participe à une procédure en relation avec un sinistre survenu dans le domaine immobilier. Toutes ces procédures n'ont pas d'influence sur l'équilibre financier de la CIP.

# 10 Evénements postérieurs à la date du bilan

Néant.

# Rapport de l'organe de révision



Tél. 021 310 23 23 Fax 021 310 23 24

BDO SA Biopôle - Epalinges Case postale 7690 1002 Lausanne

Rapport de l'organe de révision au Conseil d'administration de la

#### Caisse intercommunale de pensions, Lausanne

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de la Caisse intercommunale de pensions, comprenant le bilan, le compte d'exploitation et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2015.

#### Responsabilité du Conseil d'administration

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales et aux règlements, incombe au Conseil d'administration. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil d'administration est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

#### Responsabilité de l'expert en matière de prévoyance professionnelle

Le Conseil d'administration désigne pour la vérification, en plus de l'organe de révision, un expert en matière de prévoyance professionnelle. Ce dernier examine périodiquement si la Caisse offre la garantie qu'elle peut remplir ses engagements et si les dispositions réglementaires de nature actuarielle et relatives aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales. Les provisions nécessaires à la couverture des risques actuariels se calculent sur la base du rapport actuel de l'expert en matière de prévoyance professionnelle au sens de l'art. 52e al. 1 LPP en relation avec l'art. 48 OPP 2.

#### Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément aux prescriptions légales et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit de façon à obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées et du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

#### Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels de l'exercice arrêté au 31 décembre 2015 sont conformes à la loi fédérale suisse sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité, aux statuts du 13 juin 2013 de la Caisse intercommunale de pensions ainsi qu'aux règlements.

# Rapport de l'organe de révision (suite)



#### Rapport sur d'autres dispositions légales et réglementaires

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales relatives à l'agrément (art. 52b LPP) et à l'indépendance (art. 34 OPP 2) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Nous avons également procédé aux vérifications prescrites aux art. 52c al. 1 LPP et 35 OPP 2. Le Conseil d'administration répond de l'exécution de ses tâches légales et de la mise en œuvre des dispositions statutaires et réglementaires en matière d'organisation, de gestion et de placements.

#### Nous avons vérifié:

- si l'organisation et la gestion étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires et s'il existait un contrôle interne adapté à la taille et à la complexité de la Caisse;
- si les placements étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires;
- si les comptes de vieillesse LPP étaient conformes aux dispositions légales;
- si les mesures destinées à garantir la loyauté dans l'administration de la fortune avaient été prises et si le respect du devoir de loyauté ainsi que la déclaration des liens d'intérêts étaient suffisamment contrôlés par l'organe suprême;
- si les indications et informations exigées par la loi avaient été communiquées à l'autorité de surveillance;
- si les opérations avec des proches qui nous ont été annoncées garantissaient les intérêts de la Caisse.

Nous attestons que les dispositions légales, statutaires et réglementaires applicables en l'espèce ont été respectées.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels présentés.

Lausanne, le 7 avril 2016

Expert-réviseur agréé

Expert-réviseur agréé Auditeur responsable

Annexes: comptes annuels (bilan, compte d'exploitation et annexe)

# Attestation de l'expert de la Caisse



# Caisse Intercommunale de Pensions (CIP)

# Attestation de l'expert agréé en prévoyance professionnelle (art. 52e al. 1 LPP)

La Caisse Intercommunale de Pensions (CIP) est une institution de prévoyance enregistrée au sens de la LPP, qui applique un système financier mixte (art. 38 des statuts). Compte tenu de son statut d'institution de prévoyance de droit public, de la garantie accordée par l'employeur (art. 43 des statuts) et du plan de financement élaboré conformément aux dispositions fédérales sur le financement des institutions de prévoyance de corporations de droit public (art 72a et suivants LPP), l'autorité de surveillance a approuvé la poursuite de la gestion de la Caisse en capitalisation partielle.

Au 31 décembre 2015, le degré de couverture selon l'article 44 OPP2 se situe à 70,4 %. Le degré de couverture des assurés actifs s'établit quant à lui à 42,3 % à la même date. Les engagements envers les rentiers sont donc intégralement couverts. Le plan de financement prévoit l'atteinte d'un degré de couverture minimal de 63 % à fin 2015 et la satisfaction du degré de couverture initial des actifs de 21,5 %. A fin 2015, la situation financière de la Caisse respecte le plan de financement. En 2015, la Caisse a pu constituer une réserve de fluctuation de valeurs à hauteur de 298,3 millions, ce qui représente 53 % de son nouvel objectif.

La Caisse applique les tables VZ 2010 (P2012) et constitue une provision de longévité. Les tables de mortalité sont adéquates et la provision de longévité est conforme aux directives techniques de la CSEP.

La Caisse applique un taux d'intérêt technique de 3,25 %. Ce taux n'est plus conforme à la directive technique n°4 de la CSEP puisqu'il excède le taux de référence de plus d'un quart de point à fin 2015. Toutefois, la Caisse a constitué une provision pour abaissement du taux d'intérêt techniques d'un demipoint (à 2.75 %) et a mis en place, suite aux résultats de notre expertise de 2015, une commission chargée de la révision du plan de prévoyance de la Caisse.

Nous sommes finalement en mesure de confirmer les éléments suivants au 31 décembre 2015 :

- Le degré de couverture se situe à 70,4 % et le degré de couverture des actifs à 42,3 %. Le plan de financement est donc satisfait. La réserve de fluctuation de valeurs atteint 53 % de sa valeur-cible.
- Les provisions techniques sont conformes au règlement actuariel et totalement constituées.
- Les dispositions réglementaires de nature actuarielle et relatives aux prestations et au financement ont été adaptées aux dispositions légales dans les délais impartis. Ce plan a été approuvé par l'Assemblée des délégués ainsi que par l'Autorité de surveillance LPP.

STEPHANE RIESEN

Directeur général adjoint, Associé Expert agréé LPP

Sieden

Lausanne, le 8 avril 2016.

CHRISTOPHE NORMAND

Fondé de pouvoir Actuaire ASA

# **Inventaires**

# Liste des immeubles par district

# **Aigle**

#### Aigle

- Evian 27
- Evian 29

#### Villeneuve

- Remparts 14

#### Rennaz

 Riviera, centre commercial (participation)

#### Broye - Vully

#### Moudon

- Cerjat 9
- Ceriat 11
- Hôpital 2 (anciennement Montillet 8)

### Payerne

- Bellevue-Riollaz 1
- Grandes Rayes 43
- Mont-Tendre 26-32
- Stade 11
- Stade 33-35-37
- Yverdon 59-59 bis

#### Gros-de-Vaud

#### Echallens

Praz-Palud 2A-B-C

## Jura - Nord vaudois

#### Chavornay

- Cité 11
- Jura 26A-B / 28

#### Le Sentier

- Amoureux 32

#### Orbe

- Covets 15
- Poste 3
- Suchet 4A-B

# Vallorbe

- Lausanne 53
- Ruchonnet 23-25-27
- Tercasset 26-28

#### Yverdon-les-Bains

- Cheminet 41
- Général-Guisan 5-7
- Haldimand 19A
- J.-A. Venel 1
- J.-A. Venel 3
- Levant 10
- Neuchâtel 37
- Neuchâtel 39
- Orbe 63
- Prairie 3bis
- Uttins 10

#### Yvonand

- Tannerie 1

# Lausanne

# Epalinges

- Croix-Blanche 3-5-17-25
- Croix-Blanche 7-9,
   19-21 et 47-49
- Croix-Blanche 11-13-15
   et 51-53
- Croix-Blanche 23

### Lausanne

- Alpes 2
- Alpes 2bis
- Bois-de-la-Fontaine 9
- Cour 7-9
- Métropole, centre commercial (participation)
- Montoie 39-41
- Vermont 4

#### Romanel/Lausanne

- Covatannaz 6
- Orio 6/Cousson 3

#### Lavaux - Oron

# Cully

- Colombaires 61
- Grandvaux 28

#### Oron-la-Ville

- Lausanne 13

#### Pully

Pallin 35-35A

# Morges

#### Cossonay

- Laurelles 1-3-5
- Prés-du-Dimanche 16

#### Denges

Plaine 8

#### La Sarraz

Levant 17-19-21-23-25-27

# Morges

- Delay 7
- Delay 11
- Pont-Neuf 1

#### Tolochenaz

Saux 2A-B-C

# Nyon

# Gland

Aubépines 14-16-18

#### Mont-sur-Rolle

Fauvette 1

#### Nyon

- Eysins 34
- Eysins 36
- Eysins 38
- Eysins 40
- Tattes-d'Oie 93-95

# Rolle

- Général-Guisan 22-24
- Général-Guisan 86

# **Ouest lausannois**

## Bussigny

- Gare 4-6
- Industrie 2-4
- Industrie 8-10

# Ecublens

- Croset 16A-B
- Forêt 2 et 6

#### Prilly

- Chasseur 40
- Chasseur 42
- Métiers 1

#### Renens

- Baumettes 74 A-B et 80
- Lac 18
- Lac 20-22
- Sentier de la Gare 6-8
- Sentier de la Gare 10

# Riviera – Pays-d'Enhaut

# Montreux (Chernex)

- Chaulin 14-16-18
- Chaulin 20

#### Montreux (Clarens)

- Baugy 10-12-14
- Brayères 7-9
- Brayères 11-13

#### La Tour-de-Peilz

- Bel-Air 101-103
- Chailly 22

#### St-Légier

Malavernaz 7

#### Vevev

- Nord 2/Reller 2-4
- Rousseau 5
- Vert 43-45

# **Autre canton**

Genève – Meyrin – International Center Cointrin (participation)

# Liste des employeurs - communes, services et institutions

Au 1<sup>er</sup> janvier 2016, la CIP assure 308 communes, services et institutions, soit au total 12'632 assurés actifs et 5'838 pensionnés (art. 5 des Statuts).

- N = Nouvel employeur
- \* = Employeur versant des allocations de renchérissement directement aux pensionnés
- \*\* = Employeur versant des allocations de renchérissement aux pensionnés par l'intermédiaire de la CIP

Nº de	Année		Effec	tifs des
l'employeur	d'affiliation	Employeur	assurés	pensionnés
284	2005	Aclens	3	1
48	1963	AFIRO, Lausanne	60	21
501	1925	Aigle	67	70
74	1970	Allaman	3	4
3	1957	Apples	11	5
52	1976	Arnex-sur-Orbe	3	2
216	1992	Arsco S.A., Coppet	18	1
286	2005	Asiege - Granges-Marnand	0	0
209	1991	Assens	6	1
248	1999	Association à buts multiples des communes de la région de Grandson	2	1
236 34	1994	Association broyarde pour la promotion de la santé et le maintien à domicile, Payerne	217	40
307	1969 2009	Association d'entraide familiale Blonay-St-Légier	0 7	0
332	2009	Association de la région Cossonay-Aubonne-Morges (ARCAM)	68	2
330	2012	Association de communes AJERCO, réseau enfance Cossonay et région Association de communes RAS Jura-Nord Vaudois (ARAS JUNOVA)	243	23
336	2012	Association des Polices du Chablais	60	5
116	1968	Association des ronces du Chabiais Association des propriétaires forestiers du triage de Molondin	1	1
212	1991	Association des propriétaires forestiers du triage de Moloridan  Association des propriétaires forestiers du triage du Sauteruz	1	2
301	2008	Association des propriétaires forestiers du triage du saute de Association des propriétaires forestiers du triage Yverdon-Yvonand	4	3
270	2002	Association des réseaux de soins de la Côte, Rolle	0	0
341	2013	Association du réseau d'accueil de jour de Bussigny-Villars-Ste-Croix (BussiVillAje)	20	Ō
202	1991	Association intercommunale du groupement et de l'arrondissement scolaires de Grandson	0	0
315	2010	Association intercommunale du réseau pour l'accueil de jour des enfants de Terre Sainte (AJET)	78	4
333	2012	Association intercommunale du SIS Morget	5	1
316	2008	Association intercommunale enfance et école Asse et Boiron (AEE)	27	4
38	1977	Association intercommunale Lucens-Moudon	3	4
337	2012	Association intercommunale «Police Région Morges» (PRM)	69	6
313	2009	Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées Chexbres-Puidoux-Rivaz		
		St-Saphorin/Lavaux, ACPRS	0	0
121	1971	Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées Cossonay-Penthalaz-Penthaz	2	1
152	1979	Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de la Côte (APEC), Gland	4	2
124	1972	Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de la région morgienne ERM	11	11
176	1986	Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de Rolle et environs	2	0
85 339	1972 2012	Association intercommunale pour l'incinération des produits carnés, Payerne	0	0
339	2012	Association intercommunale pour la distribution d'eau potable de la région de Rolle et environs (SIDERE)	7	0
274	2002	Association intercommunale scolaire d'Aubonne, Gimel et Etoy (ASSAGIE)	11	0
351	2014	Association intercommunale scolaire de Moudon-Lucens et environs (AISMLE)	7	0
N362	2015	Association intercommunale scolaire de Moddon-Edechs et environs (AISME) Association intercommunale scolaire des Ormonts-Leysin (AISOL), Le Sépey	1	0
163	1982	Association intercommunale triage forestier du Suchet	3	0
310	2009	Association «Les P'tits Bonshommes», garderie-jardin d'enfants, Romanel	5	0
319	2011	Association Police Lavaux (APOL)	45	1
229	2010	Association pour l'aide, les soins à domicile et la prévention de l'Est vaudois, ASANTE SANA	614	230
238	1994	Association pour la prévention et le maintien à domicile dans l'Ouest lausannois, Renens	219	72
232	1994	Association pour la promotion de la santé et le maintien à domicile Couronne lausannoise	549	139
272	2002	Association pour la régionalisation de l'action sociale Est Lausannois-Oron-Lavaux, Pully	35	9
225	1993	Association pour la santé, la prévention et le maintien à domicile des districts de Cossonay,	CE 4	100
252	2015	Orbe, Vallée de Joux et Yverdon	654	183
353 268	2015	Association régionale d'action sociale ARAS Riviera, Vevey	98 73	2 8
240	2002 1997	Association régionale d'action sociale Broye-Vully, Payerne Association régionale pour l'action sociale dans l'ouest lausannois, (ARASOL)	66	9
249	1997	Association regionale pour l'action sociale dans l'ouest lausainlois, (ANASOL) Association régionale pour l'action sociale dans la région RAS Prilly-Echallens, ARASPE	54	7
257	1999	Association regionale pour l'action sociale Morges-Aubonne-Cossonay, (ARASMA)	74	16
287	2005	Association régionale pour l'action sociale « région Nyon-Rolle »	51	10
226	1991	Association régionale pour le développement du district d'Aigle (AigleRégion)	5	2
156	1981	Association regionale pour le developpement du district d'Aigle (Aigle (	3	5
340	2012	Association scolaire et parascolaire intercommunale de rolle et environs (ASPAIRE)	2	0
180	1987	Association scolaire intercommunale Apples-Bière et environs (ASIABE)	2	1
243	1998	Association scolaire intercommunale d'Avenches et environs, (ASIA)	3	2
306	2009	Association scolaire intercommunale de Cossonay-Penthalaz, (ASICOPE)	3	0
335	2012	Association scolaire intercommunale de Cugy et environs (ASICE)	4	0
348	2014	Association scolaire intercommunale de la région d'Echallens (ASIRE)	18	1

N° de l'employeur	Année d'affiliation	Employeur	Effec assurés	tifs des pensionnés
344	2013	Association scolaire intercommunale de La Sarraz-environs et Veyron-Venoge	1	0
352	2014	Association scolaire intercommunale de Morges et environs (ASIME)	3	0
N361	2015	Association scolaire intercommunale de Payerne et environs (ASIPE)	4	0
147 299	1978 2008	Association scolaire intercommunale du Jorat (ASIJ)	7 212	4 45
303	2008	Association sécurité Riviera, Vevey Association « Sécurité dans l'Ouest Lausannois » - Polouest	153	45 15
331	2012	Association «Sécurité Est Lausannois », Pully	59	9
91	2010	Association vaudoise d'aide et de soins à domicile, AVASAD	5	10
264	2001	Association vaudoise du diabète, Le Mont-sur-Lausanne	11	1
5 104	1924 1931	Aubonne Avenches	55 38	26 17
115	1968	Ballaigues	8	4
6	1945	Baulmes	7	4
154 7	1980 1951	Bavois Begnins	6 10	3 5
8	1963	Belmont-sur-Lausanne	40	16
9	1961	Berolle	0	0
305	2008	Bettens	3	0
304 510	2008	Bioley-Orjulaz	2 52	0 37
338	1945 2013	Blonay Bogis-Bossey	3	1
205	1991	Boussens	4	1
327	2012	Bourg-en-Lavaux	43	35
259	2000	Bournens	5	1
11 98	1962 1970	Bretigny-sur-Morrens Buchillon	3 5	2 4
288	2006	Bullet	8	1
120	1971	Bursinel	4	0
96	1966	Bursins	5	1
513	1951	Bussigny	84	45
206	1989	Carrouge	7 4	4
148 254	1978 1999	Centrale des forêts du Cercle de Cully Centre d'éducation permanente pour la fonction publique	13	0
247	1999	Centre de loisirs pour aînés « L'Escale »	5	4
168	1983	Centre thermal, Yverdon-les-Bains	8	6
107	1967	Château d'Ou	15	10
81 141	1964 1976	Château-d'Oex Chavannes-de-Bogis	32 5	24 4
188	1988	Chavannes-de-Bois	4	1
12	1971	Chavannes-sur-Moudon	0	1
514	1928	Chavannes-près-Renens	86	43
15 516	1958 1963	Chavornay Cheseaux-sur-Lausanne	25 27	13 22
517	1951	Chexbres	13	15
130	1973	Colonie de vacances, Lutry		
87	1964	Commugny	11	6
187 103	1988 1966	Coopération-Service, entraide familiale vaudoise, Lausanne Coppet	32	2 7
73	1970	Corcelles-le-Jorat	4	1
112	1968	Corcelles-près-Payerne	9	5
518	1934	Corseaux	12	8
551 19	1969 1935	Corsier Cossonay	35 31	13 ** 21
106	1933	Crans-près-Céligny	12	5
520	1945	Crissier	81	47
95	1966	Cugy	19	13
22	1959	Daillens	10	2
201 62	1989 1980	Denens Duillier	3 6	0 2
190	1988	Dully	5	2
23	1949	Echallens	54	44
111	1967	Echandens	12	8
322	2011	Echichens	14	3
64 24	1964 1932	Ecole d'études sociales et pédagogiques, Lausanne Ecublens	152 163	78 69
24 77	1932	Ensemble hospitalier de la Côte, hôpital de Morges	21	30
283	2005	Entraide familiale vaudoise, Lausanne	2	0
25	1957	Epalinges	79	41
318	2010	Essert-Pittet	1	0
94 20	1966 1969	Essertines-sur-Rolle Etablissement hospitalier du Nord Vaudois	3	2 37
20	1505	Esablissement nospitalier da Hora Fadadols	J	J,

Nº de l'employeur	Année d'affiliation	Employeur	Effect assurés	tifs des pensionnés
269	2001	Etablissement scolaire d'Yvonand et environs	1	0
189 97	1988 1966	Etablissement scolaire de Gland Etoy	0 16	1 10
167	1983	Eysins	5	0
134	1974	Faoug	7	0
291	2006	Ferlens	2	1
63 356	1970 2015	Fondation « Cités Val fleuri et Val paisible », Lausanne Fondation de l'accueil collectif de la petite enfance de Montreux et environs (FACEME)	3 70	0
289	2015	Fondation de la saison culturelle de Montreux	4	0
215	1992	Fondation des arts et spectacles, Vevey	12	6
234 300	1994 2008	Fondation de La Côte pour l'aide et les soins à domicile et la prévention, Morges Fondation du balcon du Jura pour l'encadrement des élèves de l'Ecole des métiers de Sainte-Croix	592 3	154 0
223	1992	Fondation du centre de formation et de développement « Virgile », Vevey	9	1
218	1992	Fondation des Acacias, Prilly	26	5
194 276	1989 2002	Fondation du centre pluridisciplinaire d'oncologie, Lausanne Fondation du Château de Chillon, Veytaux	61 22	11 1
169	1986	Fondation du Midi, Nyon	0	3
71	1970	Fondation la Solidarité - Service Social Familial, Lausanne	0	1
184 296	1987 2007	Fondation Mérine, Moudon Fondation pour l'accueil de jour des enfants, Lausanne	59 3	14 1
258	2000	Fondation yaudoise pour le dépistage du cancer (FVDC), Lausanne	12	6
173	1985	Fondation Profa, Lausanne	119	32
219 237	1992 1994	Fondation Soins Lausanne Fondation universitaire romande de santé au travail, Lausanne	607 50	298 3
136	1985	Fondation vaudoise de probation, Lausanne	40	17
46 27	1978 1951	Forel (Lavaux) Founex	15 21	7 4
28	1963	Froideville	13	3
133	1974	Gilly	5	2
159	1982	Gimel	15	8
137 585	1974 1964	Gingins Gland	9 107	6 37
165	1982	Gollion	5	2
529	1924	Grandson	28	16
290 350	2006 2014	Grens Groupement forestier Broye-Jorat	1 4	0
308	2009	Groupement forestier d'Apples	1	1
314 298	2009	Groupement forestier d'exploitation forestière intercantonal de la Broye FR/VD (GEFIB) Groupement forestier de la Menthue	5 1	4 0
309	2010 2009	Groupement forestier de la Veveyse	1	0
265	2001	Groupement forestier du Mollendruz	1	0
334 317	2012 2010	Groupement forestier Leysin-Les Ormonts Groupement forestier Payerne-Avenches	8 7	0
277	2003	Haute école de théâtre de Suisse romande HETSR, Lausanne	27	1
31	1960	Hermenches	0	0
135	1974	Hôpital de Lavaux, Cully	1	2
79 171	1964 1984	Hôpital de Nyon Hôpital intercantonal de la Broye, EMS Les Cerisiers, Payerne	1	14 5
92	1956	Hôpital intercantonal de la Broye, site de Payerne	4	20
345	2014	Hôpital Riviera-Chablais, Vaud Valais	3	36
93	1974	Institution de Lavigny	51	76 **
320	2011	Jorat-Menthue	9	2
33 123	1962 1972	Jouxtens-Mézery Juriens	10 2	2
292	2006	La Chaux	2	0
4	1938	La Forestière (AFV-BV)	9	16
65	1970	La Sarraz	16	9
534 N357	1924 2015	La Tour-de-Peilz Les Clées	120 0	97 ** 0
222	1992	Lausanne Région	6	0
35	1951	Lavey-Morcles	6	2
536 37	1946 1945	Le Chenit Le Lieu	47 12	35 4
538	1961	Le Mont-sur-Lausanne	55	39
39 29	1932	Leysin	33 144	34 29
192	1974 1989	Ligues de la santé, Lausanne Ligue vaudoise contre le cancer, Lausanne	27	16
40	1963	L'Isle	9	4
41 158	1947 1982	Lonay Longirod	12 5	9
130	1302	Longitud	J	۷

CIP

Nº de l'employeur	Année d'affiliation	Employeur	Effect assurés	ifs des pensior	nnés
42 182	1938 1987	Lucens Lussy-sur-Morges	26 3	19 2	
543	1930	Lutry	77	54	*
72	1970	Maison de retraite de Coppet	0	0	
200 125	1990 1973	Mathod Mex	3 2	0	
44	1955	Mézières	8	5	
139 293	1975 2007	Mies Moiry	15 4	5 0	
145	1977	Molondin	1	0	
118 343	1971 2013	Mont-la-Ville Montanaire	0 11	1 4	
214	1992	Montcherand	2	0	
217 45	1992 1960	Montilliez Montpreveyres	6 3	1 1	
546	1924	Montreux	370	257	**
47 83	1956 1964	Montricher Mont-sur-Rolle	0 13	1 13	
548	1924	Morges	259	184	
109 49	1967 1938	Morrens Moudon	5 38	3 28	**
82	1956	Nyon	36 347	247	**
140	1964	Office du tourisme du canton de Vaud, Lausanne	26	9	
179	1986	Office du tourisme, Payerne	0	1	
51 552	1940 1924	Ollon Orbe	76 62	59 54	
263	2001	Organisation régionale de la protection civile de Lausanne-Ouest	6	3	
50	1962	Organisation romande pour l'intégration et la formation professionnelle (Orif)	311	61	
241 550	1998 1969	Organisme régional de la protection civile du Gros-de-Vaud, Echallens Ormont-Dessous	4 17	0 12	
90	1965	Ormont-Dessus	22	13	
329 253	2012 1999	Oron ORPC du district de Nyon	38 6	13 6	
131	1973	Pailly	4	3	
100 553	1966 1924	Paudex Payerne	8 91	5 79	*
54	1949	Penthalaz	22	12	
55 354	1963 2015	Penthaz Police Nyon Région (PNR)	8 65	4	
220	1992	Poliez-Pittet	4	1	
164 199	1982 1990	Pompaples Prangins	5 29	2	
598	1966	Préverenges	49	18	
56 10	1927 1969	Prilly Pro Separature Vaud Lauranna	132 70	113 68	
273	2002	Pro Senectute Vaud, Lausanne Protection civile région Morges	6	4	
57 558	1941 1924	Puidoux Pully	18 266	11 215	**
355	2015	Région Morges, Renens	4	0	
559	1924	Renens	276	124	**
36 266	1984 2001	Rennaz Réseau Santé Région Lausanne	6 63	3 9	
16	1977	Résidence Grande-Fontaine, Bex	2	7	
560 99	1945 1966	Rivaz Roche	1 10	1 5	
561	1924	Rolle	68	44	
302 593	2009 1966	Romainmôtier-Envy Romanel-sur-Lausanne	3 19	0 18	
244	1998	Saint-Barthélémy	3	0	
117	1969	Saint-Cergue	10	14	
563 502	1942 1966	Sainte-Croix Saint-Légier - La Chiésaz	50 47	53 22	
312	2009	Saint-Oyens	3	0	
565 66	1938 1957	Saint-Prex Saint-Saphorin (Lavaux)	38 2	29 3	
67	1963	Saint-Sulpice	28	18	
282 166	2005 1982	Savigny Service forestier intercommunal de la Venoge	24 2	9	
68	1924	Service intercommunal de gestion, Vevey	106	87	**
142	1976	Services industriels de Terre Sainte et environs, Founex	9	2	

N° de l'employeur	Année d'affiliation	Employeur	Effec assurés	tifs des pensionnés
84 275 328 146 13 17 69 195 323 21	1964 2002 2012 1977 1974 1969 1950 1989 2011	Service intercommunal de l'électricité S.A., Crissier Service intercommunal d'épuration des eaux, Mézières et environs Servion Société coopérative d'habitation de Renens et agglomération Société coopérative piscine et camping, Payerne Société coopérative de la piscine de Renens Société électrique de la Vallée de Joux S.A., L'Orient Société vaudoise pour la création de logements à loyers modérés, Lausanne Suscévaz Sullens	54 1 12 7 1 2 65 2 1	26 ** 1 8 3 1 2 25 3 0 2
N365 132 213 285 227 185 128 60 204 59 181 281 250	2016 1973 1991 2005 1993 1987 1973 1965 1991 1963 1987 2004 1999	Tartegnin Tolochenaz Treycovagnes Triage des Auges Triage des Grands Bois, Oulens Triage forestier des communes de l'Isle, Cuarnens et de La Coudre Triage forestier du Nozon, Arnex-sur-Orbe Triage forestier intercommunal de Champvent Triage forestier intercommunal de Le Vaud Triage forestier intercommunal de St-Cierges Triage forestier intercommunal du Sepey-Martine-Mauremont Triage forestier intercommunal Mèbre-Talent TVT Services SA, Renens	0 10 2 0 1 1 1 0 1 1 1 1 1	0 1 0 1 0 0 1 1 1 0 1 0 1
203	1991	Union des communes vaudoises, Pully	7	5
321 571 43 294 572 573 574 105 N363 75	2011 1924 1969 2007 1924 1927 1954 1967 2016 1958	Valbroye Vallorbe Valorsa S.A., Penthaz Vaux-sur-Morges Vevey Veytaux Villeneuve Vufflens-la-Ville Vufflens-le-Château Vulliens	20 40 13 1 395 10 46 7 0 2	11 32 * 16 0 255 ** 8 39 5 0
76 577 578 126	1956 1924 1952 1973	Yens Yverdon-les-Bains Yvonand Yvorne	33 487 26 8	11 314 * 12 4
900	2005	Etacom (personnel de l'Etat de Vaud) Membres libres (art. 148 des Statuts) Employeurs sortis (art. 11, 12, 13a des Statuts)	0 0 0	36 16 40

# Ordre du jour de l'Assemblée annuelle des délégués

# Jeudi 16 juin 2016

à 15 heures

# La Marive, Yverdon-les-Bains

# Ordre du jour :

- 1. Liste de présence
- 2. Procès-verbal de la précédente Assemblée des délégués
- 3. Rapport d'activité du Conseil d'administration
- 4. Comptes annuels
- 5. Rapport de l'organe de révision
- 6. Election des membres du Conseil d'administration :
  - un ancien rééligible représentant les employeurs
  - deux anciens rééligibles représentants les assurés
  - deux nouveaux représentants les employeurs (en remplacement de MM. Laurent Ballif, syndic, Vevey et Gilbert Gubler, syndic, Moudon)
  - un nouveau représentant les assurés (en remplacement de M. Didier Tenthorey, expert en assurances sociales, ARAS Jura-Nord vaudois)
- 7. Election des membres suppléants:
  - 3 anciens rééligibles représentant les employeurs
  - 3 anciens rééligibles représentant les assurés
- 8. Procédure de renouvellement de l'Assemblée des délégués
- 9. Exposé sur un sujet d'actualité lié à la prévoyance professionnelle
- 10. Propositions individuelles (seront mises en discussion les propositions qui seront adressées par écrit au Conseil quinze jours au moins avant la séance, article 32 des Statuts)

Une collation sera servie à l'issue de l'Assemblée.



# Pour la prévoyance de votre personnel

Depuis plus de 90 ans, la CIP assure les collaborateurs des communes, services et institutions d'utilité publique du canton de Vaud pour la prévoyance professionnelle.

Elle offre un plan de prévoyance attractif et une retraite à la carte.

Avec 18'000 assurés, une fortune de 2,8 milliards de francs et un parc immobilier abritant près de 1900 appartements, elle figure parmi les principales caisses de pensions publiques de Suisse romande.

Contactez-nous: 021 348 21 11

www.cipvd.ch



